

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

# Rapport financier trimestriel

**DEUXIÈME TRIMESTRE**  
30 juin 2018  
(non audité)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>3</b>
APERÇU .....	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2018 .....	4
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	7
RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À PRÉSENTER.....	9
AIDE AU LOGEMENT .....	9
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE.....	11
TITRISATION.....	15
GESTION DES RISQUES.....	17
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES .....	18
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS.....</b>	<b>19</b>

# Rapport de gestion

## APERÇU

Le présent rapport de gestion concernant la situation financière et les résultats d'exploitation approuvés par le Comité de vérification le 22 août 2018 est préparé pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2018 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent. Le rapport de gestion contient des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les cibles énoncées dans le Résumé du Plan d'entreprise, qui peuvent influencer sur les trimestres à l'étude et futurs de l'exercice. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2017. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été examinés par Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2017. À l'exception de l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) 9 et 15, tel qu'indiqué à la note 3 de nos états financiers trimestriels non audités, aucun changement significatif n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du deuxième trimestre de 2018.

## Énoncés prospectifs

Notre rapport financier trimestriel (RFT) contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans les sections « Contexte opérationnel et perspectives pour 2018 » et « Résultats financiers par secteur d'activité à présenter » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

## Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2017.

## CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2018

Les événements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

### Conjoncture économique et indicateurs du logement

Selon un consensus sectoriel établi en juin 2018<sup>1</sup>, l'économie canadienne, mesurée selon le produit intérieur brut (PIB), devrait connaître une croissance se situant entre 1,7 % et 2,5 % en 2018, en baisse par rapport à 3 % en 2017.

Le rétrécissement de l'écart de production du Canada, soit la différence entre la production économique potentielle et réelle, laisse entrevoir une période d'utilisation accrue de la capacité qui, combinée à une plus grande confiance des entreprises, stimulera les perspectives d'investissement tout au long de 2018. Cependant, il est possible que cette résurgence de l'investissement des entreprises au Canada soit assombrie quelque peu par l'incertitude découlant des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain, des tarifs annoncés par les États-Unis et des mesures de représailles connexes.

Entre-temps, selon la conjoncture économique actuelle, les taux d'intérêt continueront à monter. Ainsi, le ratio du service de la dette hypothécaire au Canada est passé à 6,41 % au premier trimestre de 2018, en hausse par rapport à 6,29 % au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Même si les niveaux d'endettement demeurent élevés, cette tendance contribue à ralentir la croissance du crédit aux ménages, tout en réduisant l'utilisation du crédit pour stimuler la croissance économique au Canada.

L'augmentation des paiements d'intérêts devrait limiter la croissance des dépenses de consommation, puisque les ménages doivent consacrer une tranche plus grande de leurs revenus au service de la dette. Même si le resserrement du marché du travail continue à favoriser une solide augmentation des salaires, ces gains ne devraient pas contrebalancer la baisse du revenu disponible découlant de l'augmentation des frais de service de la dette et du ralentissement de la croissance de l'emploi. Dans l'ensemble, la croissance des dépenses des ménages devrait s'établir à environ 2 % en 2018, en baisse par rapport à 3,5 % l'an dernier.

Après des années de forte activité, le marché national de l'habitation a commencé à montrer des signes de refroidissement au cours du premier semestre. Ensemble, le resserrement des règles hypothécaires, la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement de l'économie devraient entraîner une réduction de la demande de logements et, par conséquent, une croissance plus faible des prix à court terme.

Le prix MLS® moyen au Canada s'est ainsi établi à près de 464 220 \$ pour les cinq premiers mois de 2018, en baisse de 5,6 % par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent, ce qui constitue une première baisse des prix des logements depuis la récession de 2009. Entre-temps, les ventes MLS® ont également ralenti en affichant une baisse de 15,4 % pour se fixer à 196 112 logements. Cependant, les mises en chantier ont enregistré une hausse de 3,6 % à l'échelle nationale pendant cette période, en passant de 107 156 à 111 021 logements.

### Stratégie nationale sur le logement

Au deuxième trimestre, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la SCHL ou la Société) a poursuivi la mise en œuvre des initiatives de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) prévues en 2018. Nous avons lancé la phase 1 de l'Initiative fédérale de logement communautaire, le Fonds national de co-investissement pour le logement, l'Initiative de démonstrations, l'initiative des laboratoires de solutions, le Fonds de recherche et de planification de la SNL et les programmes de bourses et de prix d'excellence en recherche sur le logement de la SCHL, et nous avons amorcé la collecte de données et la réalisation de recherches liées à la SNL. Nous avons continué à planifier la première Conférence nationale sur le logement, qui aura lieu les 21 et 22 novembre 2018. Le Conseil du Trésor nous a attribué les pouvoirs financiers pour ces initiatives de la SNL à la clôture du premier trimestre. Au deuxième trimestre, nous avons conclu les discussions multilatérales et continué les négociations bilatérales avec les provinces et les territoires en ce qui a trait aux ententes qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019. Les ententes bilatérales conclues avec l'Ontario et la Colombie-Britannique ont été annoncées, respectivement, le 30 avril et le 26 juin.

Nous avons aussi terminé les consultations sur l'approche du logement axée sur les droits de la personne, et un rapport intitulé *Ce que nous avons entendu* sera diffusé au troisième trimestre.

<sup>1</sup> Consensus établi auprès de prévisionnistes du secteur privé en juin 2018.

## Lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

### Changements des exigences de capital pour les assureurs hypothécaires

Le 9 août 2018, le BSIF a publié la ligne directrice Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH), qui regroupe le préavis publié le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales, et les sections pertinentes de la version de 2018 du Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales. Le TSAH entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans cette nouvelle ligne directrice, le BSIF a simplifié le calcul du risque d'assurance, rationalisé les exigences afférentes aux prêts hypothécaires pour logements individuels, prévu des mesures d'adaptation à l'IFRS 16 Contrats de location et précisé des coefficients de risque de crédit pour les actifs titrisés.

Les changements du TSAH visent principalement à simplifier les exigences applicables aux prêts hypothécaires pour logements individuels de la manière suivante :

- pour l'actif total requis, l'assureur hypothécaire doit utiliser les pointages de crédit des emprunteurs à l'initiation des prêts et ne pas tenir compte des mises à jour des pointages de crédit;
- l'actif total requis augmente uniformément de 5 %, avec une hausse correspondante de 1 % du risque opérationnel, pour contrebalancer la détérioration des pointages de crédit des emprunteurs après l'initiation.

La SCHL s'attend à ce que son capital requis diminue au moment de la transition et augmente sur l'horizon de planification avec la souscription de nouveaux contrats d'assurance.

### Mises à jour sur les modifications comptables à venir

Les détails relatifs aux méthodes comptables publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui concernent la SCHL sont présentés à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour 2017.

#### IFRS 16 Contrats de location – Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019

L'IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes, rehausse la transparence concernant l'effet de levier d'une entité, les actifs qu'elle utilise dans le cadre de ses activités et les risques auxquels elle s'expose en concluant des contrats de location.

Le principe fondamental en vertu de l'IFRS 16 est qu'un preneur comptabilise des actifs et passifs liés aux droits et aux obligations découlant de tous les contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent a une faible valeur. Le preneur comptabilise un passif, soit une obligation de payer des loyers, et un actif lié au droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser l'actif loué pendant la période de location. La dépréciation des actifs loués est comptabilisée séparément des intérêts sur les obligations locatives dans l'état des résultats. La comptabilisation pour le bailleur reste largement inchangée.

En adoptant cette norme, la Société devra comptabiliser les actifs loués et les obligations locatives liés à ses contrats de location de locaux à bureaux, qui sont actuellement comptabilisés en tant que contrats de location simple en vertu de l'IAS 17. Nous sommes en train de finaliser l'évaluation détaillée de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 et nous ne prévoyons pas que la norme aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

#### Préavis du BSIF sur l'IFRS 17 Contrats d'assurance

Le 4 mai 2018, le BSIF a publié un préavis intitulé *Transition à la norme IFRS 17 et production de rapports d'étape afférents* pour les assureurs hypothécaires fédéraux (Préavis sur l'IFRS 17). Celui-ci retire aux assureurs l'option d'application anticipée de l'IFRS 17, établit l'obligation de présenter des rapports d'étape semestriels au BSIF et impose l'application de l'IFRS 17 pour les contrats de garantie financière alors que l'assureur, le cas échéant, aurait eu l'option de comptabiliser ses contrats d'assurance en vertu des IFRS 17 ou 9.

## IFRS 17 Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17 Contrats d'assurance (IFRS 17), qui remplacera l'IFRS 4 Contrats d'assurance. Nos contrats d'assurance répondent à la définition d'un contrat de garantie financière selon l'IFRS 9 Instruments financiers et d'un contrat d'assurance selon l'IFRS 17 mais, tel qu'il a été mentionné, nous serons tenus d'appliquer l'IFRS 17 et nous sommes d'avis qu'il s'agit de la norme comptable appropriée pour nos contrats d'assurance. En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque et la prime perçue à la conclusion du contrat et sera dégagee pendant la période de couverture. Si l'écart entre la prime perçue et la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures devait s'avérer négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme étant déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Il y aura également un nouveau mode de présentation des contrats d'assurance à l'état des résultats et d'autres obligations d'information.

Nous comptons sur une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en place la nouvelle norme comptable, et nous avons mis en place un plan de projet détaillé. Nous évaluons actuellement la norme et déterminons les changements que nous devons apporter à nos processus de comptabilité et de présentation de l'information financière, de même que l'incidence éventuelle de l'adoption de cette norme sur nos états financiers consolidés.

## Changements de la présentation des crédits parlementaires et des dépenses des programmes de logement

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, en vertu de la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor, la SCHL est tenue de rendre compte des fonds alloués au moyen du Cadre ministériel des résultats (CMR). Le CMR est la structure servant à faire rapport des ressources et des résultats au Parlement et aux Canadiens. Le CMR décrit, de façon générale, les champs d'intervention de l'organisation, les changements auxquels elle désire contribuer et les moyens qu'elle prendra pour évaluer ses progrès. Les activités de la SCHL sont présentées en fonction des trois activités essentielles suivantes.

**Aide pour répondre aux besoins de logement** : programmes selon lesquels la SCHL fournit des fonds fédéraux pour améliorer l'accès au logement abordable à l'intention des Canadiens qui ont des besoins de logement, notamment les Autochtones, les Canadiens ayant des besoins spéciaux ou particuliers et certains groupes vulnérables.

**Financement de l'habitation** : programmes selon lesquels la SCHL fournit du financement pour des initiatives de logement (logements neufs ou existants).

**Expertise en logement et développement du potentiel** : divers programmes selon lesquels la SCHL soutient des activités de développement du potentiel et des compétences dans le secteur du logement, réalise des recherches et des analyses et diffuse des informations sur un éventail de sujets pour soutenir le secteur du logement et la prise de décisions éclairées par le gouvernement et d'autres secteurs.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Bilans consolidés résumés

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Total de l'actif	268 185	267 115
Total du passif	251 875	249 374
Total des capitaux propres du Canada	16 310	17 741

Le total des capitaux propres du Canada a diminué de 1 431 millions de dollars (8,1 %), principalement en raison de la déclaration d'un dividende de 2 000 millions, partiellement contrebalancée par le résultat global de 624 millions pour la période.

Une hausse de 1 070 millions de dollars (0,4 %) du total de l'actif est attribuable à une augmentation de 3 609 millions (1,5 %) des prêts au coût amorti, principalement en raison de l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC), partiellement contrebalancée par une diminution des placements découlant des paiements de dividendes de 3 000 millions.

Le total du passif s'est accru de 2 501 millions de dollars (1,0 %), principalement en raison de l'augmentation de 3 919 millions des emprunts au coût amorti, parallèlement à celle des prêts au coût amorti, et de la déclaration d'un dividende de 2 000 millions, contrebalancées par les paiements susmentionnés de 3 000 millions.

### États consolidés résumés des résultats et du résultat global

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Total des produits	1 151	1 224	2 727	3 456
Total des charges	638	697	1 827	2 441
Impôt sur le résultat	125	130	219	248
Résultat net	388	397	681	767
Autres éléments du résultat global	27	(205)	(57)	(159)
Résultat global	415	192	624	608

#### Comparaison – T2 2018 et T2 2017

Le total des produits a diminué de 73 millions de dollars (6,0 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison des baisses des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, des produits de placements et des primes et droits acquis, partiellement contrebalancées par une hausse des gains (pertes) nets sur les instruments financiers.

- Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement ont baissé de 85 millions de dollars (15,5 %), principalement en raison d'une baisse des dépenses prévues au budget de 2016.
- Les produits de placements ont baissé de 14 millions de dollars (9,7 %), principalement en raison de la réduction de la taille moyenne du portefeuille à la suite des paiements de dividendes au gouvernement du Canada.
- Les primes et droits acquis ont baissé de 11 millions de dollars (2,3 %) en raison de la baisse des volumes et du ralentissement des produits comptabilisés selon les tendances récentes des règlements d'assurance prêt hypothécaire, partiellement contrebalancés par une augmentation des droits de cautionnement des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) acquis à la suite de l'entrée en vigueur des changements de la politique de tarification le 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- Les gains (pertes) nets sur les instruments financiers ont augmenté de 42 millions de dollars (100 %), principalement en raison des fluctuations positives de la juste valeur marchande des actions ordinaires. Depuis l'adoption de l'IFRS 9 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, les fluctuations de la juste valeur marchande de nos actions ordinaires se répercutent désormais sur le résultat net. Durant l'exercice précédent, les gains et pertes latents sur les actions ordinaires s'inscrivaient dans les autres éléments du résultat global.

Le total des charges a diminué de 59 millions de dollars (8,5 %) par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent en raison d'une baisse de 85 millions (15,5 %) des dépenses des programmes de logement qui correspond à la réduction des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, essentiellement contrebalancée par une augmentation de 21 millions (41,2 %) des règlements d'assurance, principalement en raison d'une variation plus favorable de la provision pour règlements estimée au deuxième trimestre de 2017 à la suite de baisses plus marquées des taux de prêts en souffrance et de chômage à l'échelle nationale, comparativement au deuxième trimestre de 2018.

### **Comparaison – Cumul 2018 et cumul 2017**

Le total des produits a diminué de 729 millions de dollars (21,1 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent en raison des baisses des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, des produits de placements, des primes et droits acquis et des gains (pertes) nets sur les instruments financiers.

- Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement ont baissé de 625 millions (29,6 %).
- Les produits de placements ont baissé de 25 millions (8,7 %).
- Les primes et droits acquis ont baissé de 9 millions (0,9 %).
- Les gains (pertes) nets sur les instruments financiers ont baissé de 65 millions (433,3 %), principalement en raison des fluctuations négatives de la juste valeur marchande des actions ordinaires au premier trimestre de 2018.

Le total des charges a diminué de 614 millions de dollars (25,2 %) par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, en raison d'une baisse de 625 millions (29,6 %) des dépenses des programmes de logement, essentiellement contrebalancée par une hausse de 9 millions (7,0 %) des règlements d'assurance, tel qu'il a été mentionné.



## RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À PRÉSENTER

L'analyse financière porte sur les activités suivantes : l'aide au logement, l'assurance prêt hypothécaire et la titrisation.

### AIDE AU LOGEMENT

Nous versons des fonds fédéraux à l'appui des programmes de logement destinés aux Canadiens dans le besoin, notamment dans les réserves. Nos activités incluent également des programmes d'octroi de prêts pour le logement social. Le résultat ultime de nos activités est que les Canadiens dans le besoin aient accès à des logements abordables et convenables.

### Analyse financière

(En millions)	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2018	30 juin 2017	30 juin 2018	30 juin 2017
Produits d'intérêts nets	4	4	8	4
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	463	548	1 489	2 114
Autres produits <sup>1</sup>	6	-	5	13
<b>Total des produits</b>	<b>473</b>	<b>552</b>	<b>1 502</b>	<b>2 131</b>
Dépenses des programmes de logement	463	548	1 489	2 114
Charges opérationnelles	7	7	13	14
<b>Total des charges</b>	<b>470</b>	<b>555</b>	<b>1 502</b>	<b>2 128</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
Impôt sur le résultat	(1)	(2)	(3)	(2)
<b>Résultat net</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

<sup>1</sup> Les autres produits incluent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

#### Comparaison – T2 2018 et T2 2017

Le total des charges a diminué de 85 millions de dollars (15,3 %) par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent en raison d'une baisse des dépenses des programmes de logement. Celle-ci est principalement attribuable à un changement du calendrier de recouvrement des crédits parlementaires pour l'application du Fonds pour l'innovation, à une diminution des transactions dans le secteur du logement sans but lucratif, à l'assouplissement des modalités de remboursement anticipé et à l'arrivée à échéance des initiatives prévues au budget de 2016. Cette baisse des dépenses a été partiellement contrebalancée par des augmentations des avances aux provinces pour l'investissement dans le logement abordable et des charges d'administration découlant du lancement des programmes de la Stratégie nationale sur le logement.

Le total des produits a diminué de 79 millions de dollars (14,3 %), principalement en raison de la baisse des dépenses des programmes de logement, tel qu'il a été mentionné.

#### Comparaison – Cumul 2018 et cumul 2017

Le total des charges a diminué de 626 millions de dollars (29,4 %) par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent en raison de l'arrivée à échéance de la majorité des programmes prévus au budget de 2016 au deuxième trimestre de 2018 et de la concentration des activités du budget de 2016 comptabilisées au premier trimestre de 2017.

Le total des produits a diminué de 629 millions de dollars (29,5 %), principalement en raison de la baisse des dépenses des programmes de logement, tel qu'il a été mentionné.

### Situation financière

	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Total de l'actif	9 314	9 949
Total du passif	9 039	9 715
Total des capitaux propres du Canada	275	234

Le total de l'actif et le total du passif ont diminué, respectivement, de 635 millions (6,4 %) et de 676 millions de dollars (7,0 %), principalement en raison des remboursements nets liés à nos programmes d'octroi de prêts. Les produits des remboursements et de nos activités d'investissement ont surtout servi à rembourser les emprunts échus auprès du gouvernement, ce qui a également réduit le passif.

## Gestion du capital

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la SCHL*. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à nos prêts. Les variations latentes de la juste valeur marchande ainsi que les pertes découlant de la réévaluation des montants au titre des régimes à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués.

Il n'y a pas de capital immobilisé<sup>2</sup> pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

Voir la note 9 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

## Présentation de l'information sur l'utilisation des crédits

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et qui nous sont accordés pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant total que nous comptabilisons pendant notre exercice, qui correspond à l'année civile.

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin	
	2018	2017
Montants prévus pour l'application des programmes de logement		
<b>Montants autorisés en 2017-2018 (2016-2017)</b>		
Budget principal des dépenses	2 735	2 028
Budget supplémentaire des dépenses A <sup>1,2</sup>	41	1 070
Budget supplémentaire des dépenses B <sup>1,2,3</sup>	1	78
Budget supplémentaire des dépenses C <sup>1,3</sup>	1	-
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2017 (2016)	(1 663)	(1 563)
Moins les crédits inutilisés pour 2017-2018 (2016-2017) <sup>4</sup>	(89)	(47)
<b>Tranche de 2017-2018 (2016-2017) comptabilisée en 2018 (2017)</b>	<b>1 026</b>	<b>1 566</b>
<b>Montants autorisés en 2018-2019 (2017-2018)</b>		
Budget principal des dépenses	2 427	2 735
Budget supplémentaire des dépenses A <sup>1,2</sup>	-	41
Budget supplémentaire des dépenses B <sup>1,3</sup>	-	1
Budget supplémentaire des dépenses C <sup>1,3</sup>	-	1
<b>Total des crédits de l'exercice</b>	<b>2 427</b>	<b>2 778</b>
Moins la tranche à comptabiliser pendant les prochains trimestres	(1 964)	(2 230)
<b>Tranche de 2018-2019 (2017-2018) comptabilisée en 2018 (2017)</b>	<b>463</b>	<b>548</b>
<b>Total des crédits comptabilisés – six mois clos les 30 juin</b>	<b>1 489</b>	<b>2 114</b>

<sup>1</sup> Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent aux crédits additionnels votés par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

<sup>2</sup> Le budget de 2016 incluait du financement sur deux ans destiné à l'infrastructure sociale, de même que du financement sur cinq ans pour le nouveau Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable. Les crédits pour 2016-2017 et 2017-2018 tiennent compte des première et deuxième années de ces investissements.

<sup>3</sup> Transferts reçus des autres ministères en 2017-2018 en raison de la réaffectation en cours d'année des ressources consacrées à la Stratégie emploi jeunesse. Ce financement supplémentaire contribuera au soutien de l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits.

<sup>4</sup> Un financement bloqué de 15 millions de dollars est inclus dans les crédits inutilisés de 89 millions pour l'exercice 2017-2018 pour tenir compte de la réduction des pouvoirs de la SCHL, en raison de l'arrivée à échéance des accords d'exploitation à long terme pour les programmes de logements sociaux existants, et du report à l'exercice 2019-2020 du financement accordé pour l'investissement dans le logement abordable. Compte tenu de ce financement bloqué, la tranche inutilisée de la SCHL se chiffre à 74 millions.

Le total des crédits approuvés par le Parlement pour l'exercice 2018-2019 est de 2 427 millions de dollars. Les dépenses totales par rapport au niveau de référence atteignaient 463 millions (19 %) au 30 juin 2018.

<sup>2</sup> Dans le présent RFT, toute mention du « capital » renvoie au terme comptable et ne se limite pas au sens donné au terme « capital » dans la Loi sur la SCHL, la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la gestion des finances publiques.

## ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité (P.-O., à l'unité), de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada. Nous appliquons ces programmes dans un contexte commercial. Les produits tirés des primes, des droits et des placements servent à couvrir l'ensemble des charges, y compris les pertes sur règlements, et nous devons générer un rendement raisonnable pour le gouvernement, tout en tenant dûment compte des risques de pertes.

Nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Alors que les primes acquises et les gains (pertes) nets sur les instruments financiers changent d'un trimestre à l'autre en fonction des soldes sous-jacents, les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits qui s'y rapportent; pour les prêts pour achat, ceux-ci atteignent habituellement un sommet au printemps et à l'été. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

### Paramètres financiers

(En milliards)	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
<b>Contrats d'assurance en vigueur</b>	<b>463</b>	<b>480</b>
P.-O., à l'unité	242	249
Portefeuille	149	162
Immeubles collectifs résidentiels	72	69

En vertu de l'article 11 de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2017). Au 30 juin 2018, les contrats d'assurance en vigueur s'établissaient à 463 milliards, en baisse de 17 milliards (3,5 %) par rapport au 31 décembre 2017. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 22 milliards, tandis que l'amortissement et le remboursement estimés des prêts se chiffraient à 39 milliards.

(En millions, sauf indication contraire)	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2018	30 juin 2017	30 juin 2018	30 juin 2017
<b>Volume d'assurance (nombre de logements)</b>	<b>72 716</b>	<b>95 230</b>	<b>120 846</b>	<b>143 976</b>
P.-O., à l'unité	34 086	36 836	49 998	55 460
Portefeuille <sup>1</sup>	14 479	25 314	21 963	29 976
Immeubles collectifs résidentiels	24 151	33 080	48 885	58 540
<b>Volume d'assurance (\$)</b>	<b>14 005</b>	<b>17 395</b>	<b>22 270</b>	<b>25 648</b>
P.-O., à l'unité	8 655	9 285	12 909	14 143
Portefeuille <sup>1</sup>	2 611	4 893	3 862	6 100
Immeubles collectifs résidentiels	2 739	3 217	5 499	5 405
<b>Primes et droits perçus<sup>2</sup></b>	<b>415</b>	<b>443</b>	<b>656</b>	<b>671</b>
P.-O., à l'unité	307	310	455	459
Portefeuille	6	29	9	38
Immeubles collectifs résidentiels	102	104	192	174
<b>Règlements payés<sup>3</sup></b>	<b>53</b>	<b>94</b>	<b>122</b>	<b>171</b>
P.-O., à l'unité	48	65	110	134
Portefeuille	5	2	8	8
Immeubles collectifs résidentiels	-	27	4	29
<b>Taux de prêts en souffrance (%)</b>	<b>0,27</b>	<b>0,29</b>	<b>0,27</b>	<b>0,29</b>

<sup>1</sup> Le volume d'assurance de portefeuille tient compte des substitutions par les prêteurs et des nouveaux prêts. Les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille se sont élevées à 9 086 logements et 1 269 millions de dollars et à 14 180 logements et 1 944 millions pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018 (16 623 logements et 2 911 millions et 18 495 logements et 3 346 millions pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017).

<sup>2</sup> Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période en raison de la date de perception.

<sup>3</sup> Les règlements payés n'incluent pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

### Comparaison – T2 2018 et T2 2017

Notre volume total d'assurance au deuxième trimestre de 2018 a été de 22 514 logements (23,6 %) inférieur à celui des trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison d'une baisse des volumes d'assurance de portefeuille et pour immeubles collectifs résidentiels.

- Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué de 2 750 logements (7,5 %), principalement parce que les règles du BSIF et du gouvernement ont réduit la taille du marché des prêts assurés.
- Le volume d'assurance de portefeuille (prêts nouveaux et de remplacement) a diminué de 10 835 logements (42,8 %), principalement en raison d'un affaiblissement de la demande et d'une baisse des substitutions découlant de la réduction du volume de prêts admissibles.
- Le volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels a diminué de 8 929 logements (27,0 %), principalement en raison d'une baisse du volume de prêts de refinancement, provoquée en partie par la hausse des taux d'intérêt mais contrebalancée par une augmentation du nombre de prêts pour achat, surtout en Nouvelle-Écosse et en Ontario.

Les primes et droits perçus ont diminué de 28 millions de dollars (6,3 %) par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison d'une baisse du volume d'assurance de portefeuille.

Les règlements payés ont diminué de 42 millions de dollars (44,7 %) en raison d'une baisse du nombre de demandes de règlement présentées en Ontario, dans la région de l'Atlantique et au Québec, d'une diminution du nombre de contrats d'assurance en vigueur, des baisses soutenues des taux de prêts en souffrance et de chômage à l'échelle nationale, ainsi que d'une augmentation des prix des logements, surtout en Colombie-Britannique.

### Comparaison – Cumul 2018 et cumul 2017

Notre volume total d'assurance pour le premier semestre de 2018 a été de 23 130 logements (16,1 %) inférieur à celui des six mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison d'une baisse du volume pour tous les produits.

- Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué de 5 462 logements (9,8 %), le volume d'assurance de portefeuille (prêts nouveaux et de remplacement) a diminué de 8 013 logements (26,7 %) et le volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels a diminué de 9 655 logements (16,5 %), tel qu'il a été mentionné.

Les primes et droits perçus ont diminué de 15 millions de dollars (2,2 %) par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent en raison d'une baisse des primes et droits perçus concernant l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille, en raison d'une baisse des volumes et d'un changement de comportement des clients à la suite de l'ajustement récent des tarifs découlant des exigences de capital, partiellement contrebalancés par l'augmentation pour les immeubles collectifs découlant de la hausse de la moyenne des primes.

Les règlements payés ont diminué de 49 millions de dollars (28,7 %) par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent, tel qu'il a été mentionné.

	Aux			
	30 juin 2018		31 décembre 2017	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
P.-O., à l'unité	4 877	0,40 %	5 376	0,43 %
Portefeuille	1 301	0,13 %	1 362	0,13 %
Immeubles collectifs résidentiels	96	0,41 %	106	0,48 %
<b>Total</b>	<b>6 274</b>	<b>0,27 %</b>	<b>6 844</b>	<b>0,29 %</b>

Nous établissons notre taux de prêts en souffrance d'après le nombre de prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours par rapport au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

Au 30 juin 2018, le taux global et le nombre total de prêts en souffrance avaient diminué, principalement en raison d'une baisse du nombre de prêts en souffrance assurés à l'unité pour des logements de propriétaires-occupants dans la région de l'Atlantique.

## Analyse financière

(En millions)	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2018	30 juin 2017	30 juin 2018	30 juin 2017
Primes et droits acquis	359	396	712	773
Produits de placements	137	153	275	304
Autres produits <sup>1</sup>	41	8	(38)	20
<b>Total des produits</b>	<b>537</b>	<b>557</b>	<b>949</b>	<b>1 097</b>
Règlements d'assurance	72	51	137	128
Charges opérationnelles	82	78	160	159
<b>Total des charges</b>	<b>154</b>	<b>129</b>	<b>297</b>	<b>287</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>383</b>	<b>428</b>	<b>652</b>	<b>810</b>
Impôt sur le résultat	94	107	160	200
<b>Résultat net</b>	<b>289</b>	<b>321</b>	<b>492</b>	<b>610</b>

<sup>1</sup> Les autres produits incluent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

### Comparaison – T2 2018 et T2 2017

Les primes et droits acquis ont diminué de 37 millions de dollars (9,3 %) en raison de la baisse du volume d'assurance de portefeuille et de la révision du volume de demandes de règlement prévues compte tenu des données récentes, ce qui réduit le taux auquel les produits sont constatés pour certains produits.

Les produits de placements ont diminué de 16 millions de dollars (10,5 %), principalement en raison de la réduction de la taille moyenne du portefeuille découlant des paiements de dividendes au gouvernement du Canada.

Les autres produits ont augmenté de 33 millions de dollars (412,5 %), principalement en raison d'une augmentation des gains latents sur les instruments financiers attribuable au rendement supérieur des actions.

Les règlements d'assurance ont augmenté de 21 millions de dollars (41,2 %), principalement en raison d'une variation plus favorable de la provision pour règlements estimée au deuxième trimestre de 2017 à la suite de baisses plus marquées des taux de prêts en souffrance et de chômage à l'échelle nationale, comparativement au deuxième trimestre de 2018.

### Comparaison – Cumul 2018 et cumul 2017

Les primes et droits acquis et les produits de placements ont diminué, respectivement, de 61 millions (7,9 %) et de 29 millions de dollars (9,5 %) par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent, tel qu'il a été mentionné.

Les autres produits ont diminué de 58 millions de dollars (290,0 %), principalement en raison d'une augmentation des pertes latentes sur les instruments financiers principalement attribuable au rendement inférieur des actions au premier trimestre de 2018.

Les règlements d'assurance ont augmenté de 9 millions de dollars (7,0 %) par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent, tel qu'il a été mentionné.

## Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des activités d'assurance prêt hypothécaire, nous avons également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser notre rendement.

(En pourcentages)	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2018	30 juin 2017	30 juin 2018	30 juin 2017
Indice de l'importance des règlements	29,1	27,5	30,1	28,6
Pourcentage de pertes <sup>1</sup>	20,1	12,9	19,2	16,6
Ratio des charges opérationnelles	22,8	19,7	22,5	20,6
Ratio mixte	42,9	32,6	41,7	37,2
Rendement des capitaux propres	8,3	7,5	6,8	7,2
Rendement du capital requis <sup>2</sup>	8,7	8,5	7,5	7,8

<sup>1</sup> Le pourcentage de pertes sur les prêts pour logements de propriétaires-occupants assurés à l'unité et l'assurance de portefeuille (en excluant les prêts pour immeubles collectifs résidentiels) s'est établi à 19,2 % et à 21,7 % pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018, comparativement à 17,6 % et à 21,3 % pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017.

<sup>2</sup> Le rendement sur le capital requis correspond au résultat net annualisé, ajusté afin de ne pas tenir compte des produits de placements générés sur le capital qui excèdent le capital requis, divisé par le capital requis moyen pour la période. Le capital requis est jugé égal à notre niveau opérationnel de 165 % selon le TCM.

### Comparaisons – T2 2018 et T2 2017 / cumul 2018 et cumul 2017

L'indice de l'importance des règlements s'est accru de 1,6 point et de 1,5 point par rapport, respectivement, aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, en raison des fluctuations des taux de ventes assorties du règlement du déficit résiduaire de la Société, des prix des logements et des niveaux de recouvrement.

Le pourcentage de pertes a augmenté de 7,2 points et de 2,6 points par rapport, respectivement, aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des primes et droits acquis et de l'augmentation des règlements d'assurance, tel qu'il a été mentionné.

Le ratio des charges opérationnelles a affiché des hausses de 3,1 points de pourcentage et de 1,9 point de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, en raison de la diminution des primes et droits acquis, tel qu'il a été mentionné.

Le rendement des capitaux propres a augmenté de 0,8 point de pourcentage par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent et a diminué de 0,4 point par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent en raison de la variation des gains et pertes latents, tel qu'il a été mentionné.

Le rendement du capital requis a augmenté de 0,2 point de pourcentage par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent et a diminué de 0,3 point par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent, en raison de la variation des gains et pertes latents, tel qu'il a été mentionné.

## Gestion du capital

Notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF à l'intention des assureurs relativement à l'application du test du capital minimal (TCM). Le TCM correspond au ratio du capital disponible sur le capital minimal requis. Voir la note 9 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

(En pourcentages)	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) <sup>1</sup>	177	184

<sup>1</sup> Nous n'avons pas eu recours aux mesures transitoires prévues dans le préavis du BSIF. Notre ratio selon le TCM au 30 juin 2018 serait de 192 % si les mesures transitoires étaient appliquées (211 % au 31 décembre 2017).

Le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis a diminué de 7 points de pourcentage, principalement en raison de la déclaration de dividendes de 2 milliards de dollars depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les flux de trésorerie générés par les primes et droits de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles payés. L'objectif d'investissement et la répartition de l'actif pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en réduisant au minimum le besoin de liquider des placements. La juste valeur des placements totalisait 19,9 milliards de dollars au 30 juin 2018 (22,8 milliards au 31 décembre 2017).

## TITRISATION

Nous facilitons l'accès au financement hypothécaire résidentiel au moyen de la prestation de cautionnements aux termes de programmes de titrisation et de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes.

## Paramètres financiers

En vertu de l'article 15 de la LNH, le total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars. Le total des cautionnements en vigueur, qui correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée au cautionnement de paiement périodique, se répartit comme suit :

<i>(En milliards)</i>	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
<b>Total des cautionnements en vigueur</b>	<b>479</b>	<b>477</b>
TH LNH	242	244
OHC	237	233

Les cautionnements en vigueur totalisaient 479 milliards de dollars au 30 juin 2018, en hausse de 2 milliards (0,4 %) puisque le montant des nouvelles OHC cautionnées par la SCHL a été supérieur à celui des OHC arrivées à échéance.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2018	30 juin 2017	30 juin 2018	30 juin 2017
<b>Total des nouveaux titres cautionnés</b>	<b>37 819</b>	<b>37 730</b>	<b>74 552</b>	<b>71 910</b>
TH LNH	27 819	27 730	55 052	51 160
OHC	10 000	10 000	19 500	20 750
<b>Droits de cautionnement et de demande perçus</b>	<b>120</b>	<b>121</b>	<b>241</b>	<b>236</b>
Droits de cautionnement et de demande perçus – TH	84	85	170	160
Droits de cautionnement perçus – OHC	36	36	71	76

### Comparaison – T2 2018 et T2 2017

Les nouveaux titres cautionnés ont augmenté de 90 millions de dollars (0,2 %) par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison des besoins de liquidité des émetteurs.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont diminué de 1 million de dollars (0,8 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, en raison de la croissance du volume de prêts titrisés dans des blocs de plus courte durée. Les droits de cautionnement sont moins élevés pour les blocs de TH LNH de plus courte durée.

### Comparaison – Cumul 2018 et cumul 2017

Les nouveaux titres cautionnés ont augmenté de 2 643 millions de dollars (3,7 %) par rapport aux six mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de la révision des attributions des cautionnements de TH LNH, qui s'est traduite par une hausse du volume au premier trimestre de 2018 par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont été de 5 millions de dollars (2,1 %) supérieurs à ceux des six mois correspondants de l'exercice précédent. Les droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH ont augmenté de 10 millions de dollars (6,3 %), principalement en raison de la hausse du volume de titres cautionnés, tandis que les droits de cautionnement des OHC ont diminué de 5 millions (6,6 %), principalement en raison du volume d'OHC moins élevé au premier trimestre de 2018, comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent.

## Analyse financière

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2018	30 juin 2017	30 juin 2018	30 juin 2017
Produits d'intérêts nets	3	3	6	6
Primes et droits acquis <sup>1</sup>	117	91	230	178
Produits de placements	13	12	27	23
Autres produits <sup>2</sup>	(1)	1	-	4
<b>Total des produits</b>	<b>132</b>	<b>107</b>	<b>263</b>	<b>211</b>
<b>Total des charges</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>118</b>	<b>94</b>	<b>235</b>	<b>185</b>
Impôt sur le résultat	30	23	59	46
<b>Résultat net</b>	<b>88</b>	<b>71</b>	<b>176</b>	<b>139</b>

<sup>1</sup> Les produits tirés des activités de titrisation incluent des droits de cautionnement et de demande acquis.

<sup>2</sup> Les autres produits incluent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

### Comparaisons – T2 2018 et T2 2017 / cumul 2018 et cumul 2017

Le résultat net s'est accru de 17 millions (23,9 %) et de 37 millions de dollars (26,6 %) par rapport, respectivement, aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison des augmentations des primes et droits acquis de 26 millions (28,6 %) et de 52 millions (29,2 %). Cette augmentation des droits acquis provient principalement des droits acquis pour les TH LNH et s'explique par la hausse du plafond des cautionnements suivant le changement de politique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, selon lequel des droits de cautionnement sont perçus pour les TH LNH vendus à la FCH.

## Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des programmes de titrisation (en excluant la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH)), nous avons également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser notre rendement.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 juin 2018	30 juin 2017	30 juin 2018	30 juin 2017
Ratio des charges opérationnelles	9,6	10,7	9,6	10,9
Rendement des capitaux propres	14,7	13,0	14,7	12,9
Rendement du capital requis <sup>1</sup>	19,9	14,3	16,8	13,9

<sup>1</sup> Le rendement sur le capital requis correspond au résultat net annualisé, ajusté afin de ne pas tenir compte des produits de placements générés sur le capital qui excèdent le capital requis, divisé par le capital requis moyen pour la période.

### Comparaisons – T2 2018 et T2 2017 / cumul 2018 et cumul 2017

Le ratio des charges opérationnelles a diminué de 1,1 point de pourcentage et de 1,3 point par rapport, respectivement, aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des droits de cautionnement et de demande acquis.

Le rendement des capitaux propres a augmenté de 1,7 point de pourcentage et de 1,8 point par rapport, respectivement, aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du résultat net.

Le rendement du capital requis a augmenté de 5,6 points de pourcentage et de 2,9 points par rapport, respectivement, aux trois mois et six mois correspondants de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à l'effet combiné d'une hausse de 25 % du résultat net ajusté et d'une baisse de 11 % du capital requis, tel qu'il est question plus loin.



## Gestion du capital

En ce qui a trait à nos activités de titrisation, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires dans le secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19 – Évaluation interne des risques et de la solvabilité, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Voir la note 9 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

<i>(En pourcentages)</i>	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Ratio du capital disponible sur le capital requis	143	135

Le ratio du capital disponible sur le capital requis a augmenté de 8 points de pourcentage en raison de l'effet combiné d'une hausse du capital disponible et d'une baisse du capital requis. Le capital requis a baissé par rapport à son niveau au 31 décembre 2017, principalement parce que le risque de marché est plus faible en raison de la durée plus courte des placements du portefeuille des activités de titrisation.

## Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités de titrisation est financé par les droits de cautionnement et de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des charges. Il vise à couvrir les risques associés à nos programmes de titrisation. L'objectif du portefeuille de placements consiste à maximiser notre capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada. La juste valeur des placements sous gestion totalisait 3,8 milliards de dollars au 30 juin 2018 (3,6 milliards au 31 décembre 2017).

## GESTION DES RISQUES

Divers risques influent sur notre contexte opérationnel et pourraient influencer la réalisation de nos objectifs. Ces risques sont présentés en détail dans le Rapport annuel 2017 de la SCHL. Aucun fait nouveau significatif n'a eu d'incidence sur nos approches de gestion des risques pendant la période à l'étude.

## DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

(En millions) sauf indication contraire)	T2 2018	T1 2018 <sup>1</sup>	T4 2017	T3 2017	T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016
<b>Résultats consolidés</b>								
Total de l'actif	268 185	270 522	267 115	268 771	264 713	266 188	259 532	260 495
Total du passif	251 875	253 627	249 374	251 209	247 260	244 782	238 542	239 742
Total des capitaux propres du Canada	16 310	16 895	17 741	17 562	17 453	21 406	20 990	20 753
Total des produits	1 151	1 576	1 430	1 266	1 224	2 232	1 186	1 200
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	763	1 283	861	799	827	1 862	790	869
Résultat net	388	293	569	467	397	370	396	331
<b>Aide au logement</b>								
Crédits parlementaires affectés aux dépenses des programmes de logement	463	1 026	594	521	548	1 566	570	531
Résultat net	4	(1)	71	4	(1)	6	(29)	3
Total des capitaux propres du Canada	275	235	234	203	151	186	196	154
<b>Assurance prêt hypothécaire</b>								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	463	472	480	484	496	502	512	514
Volume d'assurance	14 005	8 265	15 382	12 539	17 395	8 253	20 528	22 539
Primes et droits perçus	415	241	353	414	443	228	374	458
Primes et droits acquis	359	353	390	394	396	377	344	400
Règlements payés	53	69	84	74	94	77	82	103
Règlements d'assurance	72	65	(22)	41	51	77	(13)	134
Résultat net	289	203	412	382	321	289	364	268
Taux de prêts en souffrance	0,27 %	0,29 %	0,29 %	0,30 %	0,29 %	0,32 %	0,32 %	0,32 %
Pourcentage de pertes	20,1 %	19,8 %	(5,6) %	10,4 %	12,9 %	20,4 %	(3,8) %	33,5 %
Ratio des charges opérationnelles	22,8 %	22,1 %	23,1 %	17,5 %	19,7 %	21,5 %	21,2 %	16,1 %
Ratio mixte	42,9 %	41,9 %	17,5 %	27,9 %	32,6 %	41,9 %	17,4 %	49,6 %
Indice de l'importance des règlements	29,1 %	31,9 %	31,9 %	31,6 %	27,5 %	30,5 %	29,9 %	26,2 %
Rendement des capitaux propres	8,3 %	5,5 %	10,3 %	10,1 %	7,5 %	6,1 %	7,7 %	5,8 %
Rendement du capital requis	8,7 %	6,0 %	11,4 %	10,2 %	8,5 %	6,9 %	15,8 %	11,7 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	177 %	177 %	184 %	179 %	173 %	215 %	384 %	374 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL	30,6 %	31,0 %	31,9 %	32,7 %	34,3 %	34,9 %	36,0 %	36,9 %
<b>Titrisation</b>								
Cautionnements en vigueur (G\$)	479	481	477	459	456	457	452	435
Titres cautionnés	37 819	36 733	54 149	41 172	37 730	34 180	52 117	43 109
Droits de cautionnement et de demande perçus	120	121	257	134	121	115	240	142
Droits de cautionnement et de demande acquis	117	113	108	98	91	87	66	76
Résultat net	88	88	80	76	71	68	53	59
Ratio des charges opérationnelles	9,6 %	9,5 %	11,2 %	10,4 %	10,7 %	10,7 %	14,2 %	11,9 %
Rendement des capitaux propres	14,7 %	14,9 %	14,1 %	13,5 %	13,0 %	12,9 %	9,9 %	11,3 %
Rendement du capital requis	19,9 %	19,7 %	16,8 %	15,4 %	14,3 %	13,2 %	12,4 %	17,6 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	143 %	137 %	136 %	112 %	120 %	106 %	100 %	165 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	31,7 %	32,0 %	32,2 %	31,2 %	31,9 %	32,6 %	32,6 %	31,5 %

<sup>1</sup> Nous avons commencé à appliquer les IFRS 9 et 15 au premier trimestre de 2018. Pour les trimestres précédents, nous utilisons les normes comptables internationales (IAS) 39 et 18.

# États financiers consolidés trimestriels non audités

## TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	20
BILAN CONSOLIDÉ	21
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL	22
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	23
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	24
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	25
NOTE 1 – INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	25
NOTE 2 – MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	25
NOTE 3 – MODIFICATIONS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR	25
NOTE 4 – JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS	38
NOTE 5 – INFORMATIONS SECTORIELLES	39
NOTE 6 – CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT	41
NOTE 7 – ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	42
NOTE 8 – TITRISATION	43
NOTE 9 – GESTION DU CAPITAL	44
NOTE 10 – ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR	46
NOTE 11 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	51
NOTE 12 – PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES	51
NOTE 13 – PRÊTS	53
NOTE 14 – EMPRUNTS	58
NOTE 15 – PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	60
NOTE 16 – RISQUE DE MARCHÉ	62
NOTE 17 – RISQUE DE CRÉDIT	63
NOTE 18 – PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	64
NOTE 19 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	65
NOTE 20 – TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	65
NOTE 21 – ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS	65
NOTE 22 – INFORMATIONS COMPARATIVES	65

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 juin 2018

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le président et premier dirigeant



Evan W. Siddall, BA, LL. B.

La chef des finances



Lisa Williams, CPA, CA

Le 22 août 2018

## BILAN CONSOLIDÉ

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Aux	
		30 juin 2018	31 décembre 2017
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	908	887
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		38	-
Intérêts courus à recevoir		696	705
Placements en valeurs mobilières	12		
Juste valeur par le biais du résultat net		2 010	1 234
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		19 213	-
Disponibles à la vente		-	22 112
Instruments dérivés		42	61
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	216	126
Prêts	13		
Juste valeur par le biais du résultat net		2 390	2 906
Coût amorti		241 553	237 944
Débiteurs et autres actifs		814	835
Immeubles de placement		305	305
		268 185	267 115
<b>Passif</b>			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		622	297
Créditeurs et autres passifs		461	561
Intérêts courus à payer		573	545
Dividendes à payer	9	1 000	2 000
Instruments dérivés		119	39
Provision pour règlements	7	538	555
Emprunts	14		
Juste valeur par le biais du résultat net		3 913	4 564
Coût amorti		237 511	233 592
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		318	450
Primes et droits non acquis	7 8	6 738	6 687
Passif d'impôt différé		82	84
		251 875	249 374
Engagements et passifs éventuels	21		
<b>Capitaux propres du Canada</b>			
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		(30)	490
Résultats non distribués		16 315	17 226
		16 310	17 741
		268 185	267 115

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
		2018	2017	2018	2017
Produits d'intérêts	15	1 305	1 153	2 556	2 279
Charges d'intérêts	15	1 272	1 116	2 488	2 209
<b>Produits d'intérêts nets</b>		33	37	68	70
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	6	463	548	1 489	2 114
Primes et droits acquis		476	487	942	951
Produits de placements	15	131	145	262	287
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	15	42	-	(50)	15
Autres produits		6	7	16	19
<b>Total des produits et des crédits parlementaires</b>		1 151	1 224	2 727	3 456
<b>Charges autres que d'intérêts</b>					
Programmes de logement	6	463	548	1 489	2 114
Règlements d'assurance		72	51	137	128
Charges opérationnelles		103	98	201	199
		638	697	1 827	2 441
<b>Résultat avant impôt</b>		513	527	900	1 015
Impôt sur le résultat	19	125	130	219	248
<b>Résultat net</b>		388	397	681	767
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt</b>					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Pertes nettes latentes sur les instruments financiers disponibles à la vente		-	(113)	-	(26)
Pertes nettes latentes sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(59)	-	(150)	-
Reclassement en résultat net des gains sur les instruments financiers disponibles à la vente sur cession pendant la période		-	(6)	-	(8)
Reclassement des gains sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pendant la période		-	-	(2)	-
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(59)	(119)	(152)	(34)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Pertes nettes latentes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-	(1)	-
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées		86	(86)	96	(125)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		86	(86)	95	(125)
		27	(205)	(57)	(159)
<b>Résultat global</b>		415	192	624	608

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
		2018	2017	2018	2017
<b>Capital d'apport</b>		25	25	25	25
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>					
Solde déclaré à la clôture de la période antérieure		29	846	490	761
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9	3	-	-	(368)	-
Solde d'ouverture retraité		29	846	122	761
Autres éléments du résultat global		(59)	(119)	(152)	(34)
<b>Solde à la clôture de la période</b>		<b>(30)</b>	<b>727</b>	<b>(30)</b>	<b>727</b>
<b>Résultats non distribués</b>					
Solde déclaré à la clôture de la période antérieure		16 841	20 535	17 226	20 204
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9	3	-	-	366	-
Incidences de l'adoption de l'IFRS 15	3	-	-	(53)	-
Solde d'ouverture retraité		16 841	20 535	17 539	20 204
Résultat net		388	397	681	767
Autres éléments du résultat global		86	(86)	95	(125)
Dividendes	9	(1 000)	(4 145)	(2 000)	(4 145)
<b>Solde à la clôture de la période</b>		<b>16 315</b>	<b>16 701</b>	<b>16 315</b>	<b>16 701</b>
<b>Capitaux propres du Canada</b>		<b>16 310</b>	<b>17 453</b>	<b>16 310</b>	<b>17 453</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
		2018	2017	2018	2017
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>					
Résultat net		388	397	681	767
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		28	34	60	88
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		(68)	15	(38)	(3)
Impôt sur le résultat différé		(1)	24	(6)	24
Variation des actifs et passifs opérationnels					
Instruments dérivés		44	(10)	99	(6)
Intérêts courus à recevoir		579	561	9	55
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		490	723	(90)	(245)
Débiteurs et autres actifs		(54)	(50)	(65)	(62)
Créditeurs et autres passifs		(521)	(609)	(100)	2
Intérêts courus à payer		(531)	(534)	28	(91)
Provision pour règlements		(11)	(47)	(17)	(46)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		(9)	(19)	(17)	(33)
Primes et droits non acquis		75	93	(21)	(21)
Autres		-	(1)	3	(3)
Prêts	13				
Remboursements		10 316	10 308	16 654	15 393
Décaissements		(10 018)	(10 141)	(19 603)	(20 909)
Emprunts	14				
Remboursements		(10 538)	(11 199)	(17 080)	(16 821)
Émissions		10 209	11 015	19 907	22 207
		378	560	404	296
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		3 239	981	5 725	2 933
Achats		(2 161)	(1 379)	(3 395)	(3 713)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		(38)	-	(38)	17
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		(26)	(300)	325	(236)
		1 014	(698)	2 617	(999)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>					
Dividendes payés	9	(1 500)	(145)	(3 000)	(145)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(108)	(283)	21	(848)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>					
Début de la période		1 016	1 430	887	1 995
Clôture de la période		908	1 147	908	1 147
<b>Représentés par</b>					
Trésorerie		8	13	8	13
Équivalents de trésorerie		900	1 134	900	1 134
		908	1 147	908	1 147
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>					
Intérêts encaissés pendant la période		2 134	1 905	3 016	2 760
Intérêts payés pendant la période		1 856	1 693	2 562	2 383
Dividendes encaissés pendant la période		9	11	19	24
Impôt sur le résultat payé pendant la période		148	108	256	255

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.



# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

## 1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0P7.

Les présents états financiers consolidés au 30 juin 2018 et pour les trois mois et six mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 22 août 2018.

## 2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Sous réserve de la note 3, nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, et ils doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

### Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34, mais nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

## 3. Modifications comptables en vigueur et à venir

### Modifications comptables en vigueur

#### **Norme internationale d'information financière 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15)**

Nous avons adopté l'IFRS 15, dont la date d'entrée en vigueur était le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en utilisant la méthode du rattrapage cumulé. Les informations comparatives pour 2017 sont présentées selon l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, et ne sont donc pas comparables avec les informations présentées pour 2018. L'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 15 a été imputée aux capitaux propres du Canada le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application de l'IFRS 15 a influé sur la comptabilisation des droits de cautionnement dans le cadre de nos activités de titrisation. Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs à la suite de l'adoption de l'IFRS 15.

Alors que les droits de demande étaient auparavant comptabilisés à titre de produits dès l'encaissement, les droits de demande et les droits de cautionnement représentent en vertu de l'IFRS 15 une même obligation de prestation et les produits connexes devraient être comptabilisés lorsque cette obligation est remplie. Les droits de demande sont comptabilisés sur la même base que les droits de cautionnement.

Par conséquent, le solde des primes et des droits non acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 était supérieur de 72 millions de dollars au solde établi selon l'ancienne politique. L'ajustement après impôt correspondant imputé aux résultats non distribués s'est élevé à 53 millions de dollars.

## Norme internationale d'information financière 9, *Instruments financiers* (IFRS 9)

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, nous avons adopté l'IFRS 9, qui a remplacé l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 englobe les modalités en matière de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers et de comptabilité de couverture. Nous n'avons pas retraité les informations comparatives sur les instruments financiers aux dates et pour les périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme le permet l'IFRS 9. Par conséquent, les informations comparatives pour 2017 sont présentées conformément à l'IAS 39 et ne sont pas comparables avec les informations présentées pour 2018. L'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 9 a été imputée aux capitaux propres du Canada au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La SCHL n'applique pas la comptabilité de couverture.

Des modifications ont également été apportées à l'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, pour refléter les différences entre l'IAS 39 et l'IFRS 9. Ces changements incluent les informations transitoires divulguées ci-après ainsi que des informations quantitatives et qualitatives sur le risque de crédit que nous adopterons pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

### Classement et évaluation des instruments financiers

À la suite de l'adoption de l'IFRS 9, nous classons maintenant nos actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti. Le classement est déterminé lors de la comptabilisation initiale en fonction de notre modèle opérationnel de gestion de l'actif et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

Les passifs financiers sont classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti, ce qui reste pratiquement inchangé par rapport à l'IAS 39, sauf que les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, soit les variations imputables à notre propre risque de crédit, sont présentées dans les autres éléments du résultat global (AERG) plutôt que dans le résultat net.

Le tableau qui suit présente une description de nos instruments financiers, leur classement en vertu de l'IFRS 9 et les critères utilisés pour ce classement.

Classement	Instruments financiers (activités) <sup>1</sup>	Description	Critères et traitement comptable
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	Trésorerie et équivalents de trésorerie (aide au logement, assurance prêt hypothécaire et titrisation)	Placements à court terme très liquides dont la durée à l'échéance est d'au plus 98 jours à compter de la date d'achat, qui sont facilement convertibles en un montant connu et dont le risque de variation de la valeur est négligeable.	Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils : a) sont détenus dans le cadre d'un modèle opérationnel dont le but est de percevoir les flux de trésorerie contractuels; b) génèrent des flux de trésorerie à des dates données qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts; c) n'ont pas été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer ou de réduire considérablement une non-concordance comptable qui résulterait autrement de leur classement au coût amorti.
	Titres achetés en vertu de conventions de revente (prise en pension) (aide au logement et assurance prêt hypothécaire)	Achats de titres, normalement des bons du Trésor ou des obligations du gouvernement du Canada, qui doivent être revendus au vendeur initial à court terme à un prix et une date préétablis.	Actifs financiers au coût amorti, qui sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans les activités d'aide au logement et les produits de placements aux termes des activités d'assurance et de titrisation.
	Prêts – Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) (titrisation)	Montants dus par les institutions financières canadiennes à la suite de la vente de leurs droits de bénéficiaire dans des titres hypothécaires émis en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (TH LNH) à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).	Les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont comptabilisées dans les résultats nets au coût amorti.
	Prêts – Programme d'octroi de prêts (aide au logement)	Prêts non couverts économiquement dans le cadre de nos activités d'aide au logement (aide au logement).	

<sup>1</sup> Activités pour lesquelles nous détenons les instruments : aide au logement, assurance-prêt hypothécaire ou titrisation.

Classement	Instruments financiers (activités) <sup>1</sup>	Description	Critères et traitement comptable
	Prêts (assurance prêt hypothécaire)	Prêts hypothécaires ou prêts qui bénéficient de mesures de gestion des cas de défaut offertes dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire afin de permettre aux emprunteurs de surmonter leurs difficultés financières.	
<b>Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	Équivalents de trésorerie (assurance prêt hypothécaire, titrisation)  Placements en valeurs mobilières – Titres de créance (assurance prêt hypothécaire, titrisation)	Placements à court terme très liquides dont la durée à l'échéance est d'au plus 98 jours à compter de la date d'achat, qui sont facilement convertibles en un montant connu et dont le risque de variation de la valeur est négligeable.  Titres de créance fédéraux, provinciaux, souverains et de sociétés.	<p>Les titres de créance sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) sont détenus dans le cadre d'un modèle opérationnel dont le but est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels et la cession d'actifs;</li> <li>b) génèrent des flux de trésorerie à des dates données qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts;</li> <li>c) n'ont pas été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer ou de réduire considérablement une non-concordance comptable qui résulterait autrement de leur classement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</li> </ul> <p>Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, auquel cas ces gains et pertes cumulés sont reclassés, étant alors inscrits dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers plutôt que dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les gains (pertes) latents de change sont imputés aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La provision cumulée pour pertes de crédit attendues est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier au bilan. La variation de la provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée dans le résultat net.</p>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	Équivalents de trésorerie, prêts, placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (aide au logement)	En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes initiés avant août 2016, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'aide au logement pour gérer les risques de refinancement et de réinvestissement ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements provenant des actifs et les décaissements affectés aux passifs. Ces actifs, qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, font partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts.	<p>Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement des titres d'actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'un choix irrévocable n'ait été fait lors de la comptabilisation initiale pour que les variations de la juste valeur de certains placements en titres de capitaux propres soient présentées dans les autres éléments du résultat global.</p> <p>Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent tout actif financier dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas uniquement des paiements de capital et d'intérêts, ou tout actif financier qui n'est pas détenu selon un modèle opérationnel dont le but est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels ou par la perception de flux de trésorerie et la cession d'actifs.</p> <p>Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent également les instruments dérivés ou les instruments qui ont été irrévocablement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale afin d'éliminer ou de réduire considérablement une non-concordance comptable qui résulterait autrement de leur classement dans ces catégories.</p>

Classement	Instruments financiers (activités) <sup>1</sup>	Description	Critères et traitement comptable
	Instruments dérivés – Swaps d'intérêts (aide au logement) et contrats en monnaies étrangères (assurance prêt hypothécaire)	Swaps d'intérêts et contrats de change utilisés pour couvrir économiquement les risques de change liés aux titres de créance libellés en dollars américains	Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ensuite au coût amorti. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur et les gains et pertes réalisés sur cession sont imputés aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les produits de dividendes sont comptabilisés dans le résultat net. Les pertes de crédit attendues sur les instruments financiers sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net.
	Placements en valeurs mobilières – Actions ordinaires et parts dans une société en commandite (assurance prêt hypothécaire)	Classés obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net.	
	Placements en valeurs mobilières – Titres de créance (assurance prêt hypothécaire)	Titres de créance subordonnés dont les flux de trésorerie contractuels ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts.	
	Prêts (aide au logement, assurance prêt hypothécaire)	Prêts de sauvetage qui contiennent des clauses d'ajustement des intérêts et qui, par conséquent, échouent au test de la présence de flux de trésorerie qui sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêts », ainsi que cession des créances hypothécaires pour lesquelles nous ne nous attendons à recouvrer que la valeur de la garantie sous-jacente.	
<b>Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	Placements en valeurs mobilières – Actions privilégiées (assurance prêt hypothécaire)	Actions privilégiées.	<p>Un choix irrévocable peut être fait lors de la comptabilisation initiale pour présenter les variations de la juste valeur des titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global si les instruments financiers ne sont pas détenus à des fins de transaction et ne constituent pas une contrepartie éventuelle dans un regroupement d'entreprises. Un instrument financier détenu à des fins de transaction est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir;</li> <li>b) fait partie, lors de la comptabilisation initiale, d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés de concert et pour lesquels il existe des preuves d'une récente prise de profits réels à court terme;</li> <li>c) un instrument dérivé (autre que les instruments dérivés de cautionnement ou les instruments de couverture désignés comme étant efficaces).</li> </ul> <p>Le choix se fait instrument par instrument lors de la comptabilisation initiale. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être transférés dans le résultat net; cependant, ils peuvent être transférés dans une autre catégorie différente des capitaux propres (par ex., résultats non distribués) lors de la décomptabilisation. Nous avons choisi de présenter le cumul des autres éléments du résultat global directement dans les résultats non distribués. Les pertes de crédit attendues ne sont pas comptabilisées dans les titres de capitaux propres. Les produits de dividendes sont comptabilisés dans le résultat net.</p>

Classement	Instruments financiers (activités) <sup>1</sup>	Description	Critères et traitement comptable
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	Emprunts – Programmes d’octroi de prêts (aide au logement)	Emprunts couverts économiquement dans le cadre de notre structure de couverture des activités d’octroi de prêts.	<p>Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s’il est détenu à des fins de transaction ou désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.</p> <p>Lors de la comptabilisation initiale, un passif financier peut être irrévocablement désigné à la juste valeur par le biais du résultat net si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable;</li> <li>b) son rendement est évalué à la juste valeur conformément aux politiques de gestion des risques.</li> </ul> <p>Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat net, à l’exception des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit de l’entité, qui sont présentées dans les autres éléments du résultat global, sauf si cela entraîne une non-concordance comptable. Dans ce cas, l’intégralité de la variation de la juste valeur est présentée dans le résultat net.</p> <p>Les charges d’intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d’intérêt effectif.</p>
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>	Emprunts – Obligations hypothécaires du Canada (titrisation)	Obligations sans amortissement et portant intérêt qui sont émises par la FCH et cautionnées par la SCHL	<p>Les passifs financiers sont classés au coût amorti, sauf s’ils ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net.</p> <p>Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif.</p>
	Emprunts auprès du gouvernement du Canada (aide au logement)	Emprunts contractés afin de financer des prêts consentis dans le cadre des activités d’aide au logement qui ne font pas partie de la structure de couverture des activités d’octroi de prêts.	<p>Les charges d’intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d’intérêt effectif.</p>
	Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat (assurance prêt hypothécaire)	Ventes de titres et engagement à les racheter auprès de l’acquéreur initial à court terme à un prix et à une date préétablis. Le produit tiré de ces conventions est généralement investi dans des conventions de vente ou des équivalents de trésorerie dans le but de générer des produits supplémentaires. Ces transactions sont effectuées simultanément de manière à faire correspondre la durée à l’échéance des titres.	
<b>Contrats de cautionnement</b>	Titres hypothécaires émis en vertu de la <i>Loi nationale sur l’habitation</i> (TH LNH) et Obligations hypothécaires du Canada (OHC) (titrisation)	Cautionnements au bénéfice des détenteurs de titres qui subissent des pertes en raison du défaut des débiteurs de s’acquitter de leurs obligations au moment opportun.	<p>Les droits de cautionnement des TH LNH, les droits de demande de cautionnement de paiement périodique des TH LNH et les droits de cautionnement des OHC sont comptabilisés initialement dans les primes et droits non acquis à la juste valeur (la prime perçue). Ils sont ensuite évalués au plus élevé des montants suivants : i) le montant initialement comptabilisé moins l’amortissement des produits tirés des droits de cautionnement et des droits de demande et ii) le montant de la provision pour pertes de crédit attendues.</p>

### *Classement et évaluation des titres de créance*

Le classement et l'évaluation des titres de créance sont fondés sur le modèle opérationnel de gestion des actifs et sur la nature des flux de trésorerie contractuels, à savoir s'ils sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts.

#### **Analyse du modèle opérationnel**

Le modèle opérationnel reflète notre manière de gérer les actifs afin de générer des flux de trésorerie, peu importe le but poursuivi, à savoir qu'il consiste uniquement à percevoir des flux de trésorerie contractuels ou qu'il consiste à percevoir à la fois des flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie découlant de la cession d'actifs. Si ni l'un ni l'autre de ces buts ne s'applique, l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Nous évaluons notre modèle opérationnel à un niveau qui reflète la manière dont nos instruments financiers sont gérés pour atteindre nos objectifs opérationnels. Cette analyse commence au niveau des secteurs opérationnels et, le cas échéant, est effectuée par sous-portefeuille d'instruments gérés de concert dans le cadre d'une activité particulière afin d'atteindre des objectifs commerciaux communs.

Lors de l'application initiale et subséquente de l'IFRS 9, nous effectuons l'analyse de notre modèle opérationnel sur la base des principaux critères suivants :

- les objectifs stratégiques de la gestion du modèle opérationnel et la manière dont ces objectifs sont mis en pratique;
- la manière dont le rendement du modèle opérationnel est évalué et communiqué aux principaux dirigeants;
- les risques affectant le rendement du modèle opérationnel et la manière dont nous gérons ces risques. Parmi les principaux risques, mentionnons les risques de crédit, de marché et de liquidité, tels que décrits en détail dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017;
- la rémunération des gestionnaires du modèle opérationnel;
- la fréquence, la valeur et le calendrier de l'historique des activités de cession et les attentes relatives aux activités de cession futures.

#### **Évaluation de la nature des flux de trésorerie contractuels, à savoir s'ils sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts**

Nous évaluons la nature des flux de trésorerie de nos titres de créance, à savoir s'ils répondent aux critères des paiements de capital et d'intérêts uniquement, en fonction des modalités contractuelles de l'actif. Pour cette évaluation, nous définissons, lors de la comptabilisation initiale, le capital comme étant la juste valeur de l'actif et les intérêts en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent, du risque de crédit de la transaction et d'autres risques et coûts liés aux activités d'octroi de prêts, ainsi que d'une marge bénéficiaire.

Les modalités contractuelles qui entraînent un risque ou une volatilité des flux monétaires contractuels d'une manière incompatible avec une convention de prêt de base ne correspondent pas à des paiements de capital et d'intérêts uniquement. Les titres de capitaux propres et les instruments dérivés échouent donc à ce test.

#### **Dépréciation des instruments financiers**

Nous comptabilisons une provision pour pertes de crédit attendues sur tous les titres de créance non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Nous comptabilisons également une provision pour pertes de crédit attendues pour nos cautionnements dans la mesure où ces pertes excèdent le solde des droits de cautionnement non acquis. Les variations de notre estimation des pertes de crédit attendues, pour tous les instruments à l'exception de nos prêts de sauvetage, sont comptabilisées dans les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers en tant que gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les variations de notre estimation des pertes de crédit attendues pour nos prêts de sauvetage sont comptabilisées dans les règlements d'assurance.

Les pertes de crédit sont définies comme étant l'écart entre tous les flux de trésorerie contractuels dus à la Société au cours de la période contractuelle maximale, y compris les options de prolongation, et les flux de trésorerie que nous prévoyons recevoir (insuffisance de fonds), actualisés au taux d'intérêt effectif initial (ou taux d'intérêt effectif ajusté en fonction du crédit pour les actifs dépréciés dès l'acquisition ou la création). Les pertes de crédit attendues représentent la moyenne pondérée des pertes de crédit, moyenne qui est déterminée en évaluant une gamme de résultats possibles à l'aide d'informations raisonnables et justifiables sur les événements antérieurs ainsi que sur la situation économique actuelle et future, selon les prévisions.

### Évaluation des pertes de crédit attendues

La Société a mis au point un modèle de dépréciation pour déterminer la provision pour pertes de crédit attendues sur nos titres de créance classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les prêts classés au coût amorti et nos contrats de cautionnement. Nous déterminons la provision pour pertes de crédit attendues lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier (ou à la date à laquelle nous devenons partie à un contrat de cautionnement), provision qui est mise à jour à chaque période de présentation de l'information financière pendant toute la durée de l'instrument.

La provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur les pertes de crédit attendues pendant la durée de l'instrument financier (pertes de crédit attendues sur la durée), sauf s'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, auquel cas la provision pour pertes de crédit attendues est évaluée à un montant égal à la tranche des pertes de crédit attendues sur la durée qui découlerait des défauts pouvant se produire dans les 12 mois (pertes de crédit attendues sur 12 mois). Le calcul des pertes de crédit attendues repose sur trois grandes variables : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et le risque en cas de défaut.

- Probabilité de défaut : estimation ponctuelle de la probabilité de défaut pendant les 12 prochains mois (pertes de crédit attendues sur 12 mois) ou sur la durée résiduelle de l'instrument (pertes de crédit attendues sur la durée). Nous déterminons les probabilités de défaut en mettant en correspondance les notations internes et les tableaux de probabilités de défaut ponctuelles, qui sont fondés sur des modèles statistiques dérivés d'un vaste ensemble de données de sociétés cotées.
- Perte en cas de défaut : pourcentage de la valeur comptable brute de l'instrument qui sera perdu en cas de défaut. Ce calcul est fondé sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux qui devraient être reçus, y compris la réalisation de la sûreté.
- Risque en cas de défaut : valeur comptable brute de l'instrument à un moment donné, calculée comme étant la valeur actualisée de l'encours des flux de trésorerie contractuels selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les pertes de crédit attendues sont calculées à l'aide d'une approche fondée sur des scénarios où, pour chaque scénario, la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et le risque en cas de défaut sont projetés pour chaque risque à chaque date de flux de trésorerie pendant les 12 prochains mois (pertes de crédit attendues sur 12 mois) ou de la durée résiduelle de l'instrument (pertes de crédit attendues sur la durée). Les éléments sont multipliés à chaque date future et actualisés au taux d'intérêt effectif initial jusqu'à la date de clôture, puis additionnés. Une moyenne pondérée des pertes de crédit attendues en fonction des probabilités est ensuite déterminée pour l'ensemble des multiples scénarios. Nous avons modélisé toutes les pertes de crédit attendues pour chacun des instruments.

### Augmentation importante du risque de crédit

Nous avons établi une politique visant à évaluer, à la clôture de chaque période de présentation, si le risque de crédit d'un instrument a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (ou à la date à laquelle nous devenons partie à un contrat de cautionnement). Sur la base de cette évaluation, nous regroupons les instruments dans les catégories suivantes :

- stade 1 : instruments sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur 12 mois;
- stade 2 : instruments avec augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Si, lors d'une période subséquente, le risque de crédit d'un instrument s'atténue au point où il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, la provision pour pertes de crédit attendues est rétablie au stade 1. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour la durée;
- stade 3 : instruments considérés comme étant douteux, c'est-à-dire qu'un ou que plusieurs incidents influant défavorablement sur les flux de trésorerie futurs estimés sont survenus. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour la durée;
- actifs dépréciés dès l'acquisition ou la création – Instruments qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour la durée.

Les produits d'intérêts sur les instruments financiers du stade 3 ou dépréciés dès l'acquisition ou la création sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt que de la valeur comptable brute.

Pour les instruments qui, selon nous, présentent un faible risque de crédit à la date de clôture, nous avons appliqué l'exemption pour faible risque de crédit et avons présumé que le risque de crédit n'avait pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Nous utilisons nos notations internes à la date de clôture pour évaluer si l'instrument présente un faible risque de crédit. Nos notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties et correspondent généralement à celles fournies par les agences de notation. Nous considérons qu'un instrument présente un faible risque de crédit lorsque notre notation interne est égale ou supérieure à BBB-.

Nous estimons qu'un instrument est en défaut, et cette définition concorde parfaitement avec celle d'un actif déprécié, lorsqu'il répond aux critères énumérés ci-dessous :

- Certaines données observables ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés, comme :
  - des difficultés financières importantes de l'émetteur;
  - l'octroi d'un nouveau prêt pour permettre à un emprunteur de surmonter ses difficultés financières;
  - la probabilité de faillite ou de restructuration financière de l'émetteur;
  - la disparition d'un marché actif en raison de difficultés financières.
- Les paiements contractuels d'un emprunteur sont en retard depuis 90 jours.

Un instrument n'est plus réputé être déprécié lorsque tous les montants en souffrance, incluant les intérêts, ont été recouvrés et qu'il est déterminé que le capital et les intérêts sont intégralement recouvrables conformément aux modalités de la convention initiale de l'instrument. Nous radions les instruments, partiellement ou intégralement, par imputation à la provision pour pertes de crédit attendues si nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit de nos instruments financiers influant sur les pertes de crédit attendues, nous appliquons les politiques suivantes :

#### **Titres de créance au coût amorti/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**

En vertu des politiques de la Société en matière de risque de crédit, les placements dans les titres de créance sont limités à une notation interne de BBB- ou plus. Nous présumons ainsi que tous les titres de créance détenus présentent un faible risque de crédit et nous avons appliqué l'exemption pour faible risque de crédit (stade 1). Un filet de sécurité est appliqué en cas d'augmentation importante du risque de crédit de l'instrument financier si les paiements contractuels de la contrepartie sont en retard depuis plus de 30 jours.

#### **Prêts aux termes du Programme des OHC**

En vertu du Programme des OHC, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts sont assortis d'une sûreté composée des TH LNH et des actifs de réinvestissement connexes acquis lors des transactions. Les TH LNH, les actifs de réinvestissement et les swaps représentent la seule source de remboursement des prêts et ont donc une incidence directe sur la probabilité qu'un défaut survienne. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est donc fondée sur le risque de crédit de ces actifs de soutien.

Les actifs de soutien se limitent aux TH LNH, aux actifs de réinvestissement notés R-1 (fort) ou AAA et aux contreparties de swap ayant une notation d'au moins BBB-. Ainsi, nous présumons que tous les prêts accordés dans le cadre du Programme des OHC présentent un faible risque de crédit et nous avons appliqué l'exemption pour faible risque de crédit (stade 1).

#### **Prêts du portefeuille des activités d'aide au logement/d'assurance prêt hypothécaire**

Les prêts dont la notation interne est égale ou supérieure à BBB- sont présumés présenter un faible risque de crédit et l'exemption pour faible risque de crédit a été appliquée (stade 1). Il s'agit de prêts consentis à des municipalités dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales et de prêts couverts par les provinces et les territoires en vertu des modalités des ententes sur le logement social (ELS) lorsque la notation des provinces ou territoires est prise en compte dans l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit. Ce rehaussement de crédit est pertinent pour évaluer les variations du risque de crédit puisqu'il a une incidence directe sur la probabilité de défaut. Les provinces ou territoires sont responsables de la perception des paiements auprès de l'emprunteur et, à leur tour, remettent tous les paiements à la SCHL conformément aux modalités de la convention de prêt au nom de l'emprunteur. Ces paiements sont remis à la SCHL, sans égard à ceux faits par l'emprunteur.

Un filet de sécurité est appliqué à ces prêts en cas d'augmentation importante du risque de crédit de l'instrument financier si les paiements contractuels de l'emprunteur sont en retard depuis 30 jours ou plus.



Comme tous les autres prêts consentis dans le cadre de nos activités d'aide au logement ou d'assurance prêt hypothécaire n'ont pas été notés à l'interne, nous ne nous prévaudrons pas de la présomption de faible risque de crédit. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit de ces prêts est fondée sur les critères suivants, principalement axés sur le nombre de jours de retard :

- stade 1 : prêts actuels en souffrance jusqu'à 30 jours;
- stade 2 : prêts en souffrance depuis 30 à 90 jours;
- stade 3 : prêts en souffrance depuis plus de 90 jours. Un prêt qui n'est pas en souffrance, mais auquel s'est ajouté un prêt de sauvetage pour aider l'emprunteur à surmonter des difficultés financières, sera considéré comme étant douteux, peu importe le nombre de jours de retard.

D'après une analyse des données internes, nous avons déterminé qu'il existe une corrélation entre les prêts en souffrance depuis plus de 30 jours et les prêts en souffrance depuis 90 jours (seuil de défaut).

En vertu des modalités de certains prêts à la construction consentis dans le cadre de nos activités d'aide au logement ou de prêts de sauvetage accordés dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, il peut y avoir une période pendant laquelle le prêt a été versé, mais n'a pas commencé à être remboursé, et on ne peut donc pas utiliser les jours de retard pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Pour ces prêts dont le remboursement n'a pas commencé, nous déterminerons s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit d'après les critères suivants :

- le nombre de jours de retard pour les prêts consentis par le même emprunteur;
- une évaluation collective à l'aide d'un examen de la situation de défaut des emprunteurs ayant des caractéristiques communes en matière de risque de crédit;
- l'évaluation qualitative d'indicateurs précis du projet de construction, comme les retards dans la réalisation des travaux, la progression par rapport au budget et les coûts d'achèvement résiduels.

### Cautionnements

La SCHL fournit des cautionnements pour les TH LNH et les OHC, en vertu desquelles elle cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts à l'intention des détenteurs de ces titres. Lors de l'émission d'un cautionnement, la SCHL perçoit des droits considérés comme étant la juste valeur du cautionnement, qui sont différés et comptabilisés dans les produits sur la durée attendue du cautionnement.

En vertu du Programme des TH LNH, une institution financière (l'« émetteur des TH LNH ») forme un bloc avec des prêts hypothécaires admissibles et le cède à des investisseurs. Le bloc formé des prêts hypothécaires est conçu pour générer des flux de trésorerie suffisants pour financer les TH LNH, l'émetteur ayant l'obligation de couvrir toute insuffisance pouvant survenir, ce qui expose la Société au risque de crédit de l'émetteur, le bloc servant de rehaussement de crédit. Ce rehaussement de crédit a une incidence directe sur la probabilité de défaut de l'émetteur, puisqu'une insuffisance ne survient que si le bloc ne génère pas assez de flux de trésorerie pour couvrir les paiements dus aux détenteurs des TH LNH. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit se fonde donc à la fois sur le risque de crédit de l'émetteur et sur le risque de crédit des prêts hypothécaires formant le bloc de TH LNH. Le bloc est considéré comme étant à faible risque de crédit puisque seuls les prêts hypothécaires assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire privé agréé peuvent former des blocs de TH LNH, qui sont tous assortis d'une notation de première qualité.

Dans le cadre du Programme des OHC, le risque de crédit susceptible d'entraîner des pertes de crédit découle par nature des prêts aux termes du Programme des OHC, qui sont l'unique source de fonds permettant à la Fiducie du Canada pour l'habitation de remplir ses obligations à l'égard des OHC. Tel qu'il a été mentionné, les TH LNH, les actifs de réinvestissement et les swaps représentent la seule source de remboursement des prêts. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit pour le cautionnement des OHC est fondée sur le risque de crédit, qui a été jugé faible pour tous ces actifs.

Nous avons estimé que les cautionnements de paiement périodique dans le cadre des programmes des TH LNH et des OHC présentaient un faible risque de crédit et nous appliquerons l'exemption pour faible risque de crédit (stade 1).

### *Variables macroéconomiques prospectives*

La Société a intégré dans ses pertes de crédit attendues des informations économiques prospectives en effectuant un calcul selon divers scénarios, ce qui donne une moyenne pondérée des pertes de crédit attendues en fonction des probabilités pour chaque scénario. Nous avons utilisé trois ensembles de scénarios économiques pour tous les instruments représentant un scénario de référence, un scénario plus favorable et un scénario moins favorable.

Nous avons procédé à la sélection des variables économiques afin de déterminer les ensembles de variables macroéconomiques dont la corrélation avec nos portefeuilles était la plus forte. Ce processus nous a permis d'établir trois ensembles de variables économiques les plus fortement corrélées à nos portefeuilles en fonction de la répartition géographique et sectorielle du risque, comportant les variables suivantes : les taux de chômage, les prix du pétrole, les écarts sur le rendement des obligations de sociétés à 10 ans et l'indice de volatilité du marché des options de Chicago (CBOE).

Toutes les variables macroéconomiques sont projetées sur une période de cinq ans, pour ensuite retourner à des moyennes à long terme. Les prévisions et les pondérations de scénarios sont préparées annuellement par la Société et examinées tous les trimestres par un comité interfonctionnel représenté par des membres de nos groupes des Marchés financiers, des Finances, des Risques et de l'Analyse de marché, et leurs recommandations sont présentées à un comité de direction pour approbation.

### **Incidences de l'adoption de l'IFRS 9**

#### *Reclassements*

Le tableau qui suit compare la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon l'IAS 39, de même que ceux assujettis à l'IFRS 9 lors de l'adoption le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Nous n'avons pas retraité les informations comparatives de 2017 présentées conformément à l'IAS 39. Les différences relatives à l'adoption ont été inscrites directement dans les résultats non distribués.

Type d'instrument financier	Notes	IAS 39		Reclassement	Réévaluation d'actifs	IFRS 9	
		Classement	Valeur comptable			Classement	Valeur comptable
<b>Actif</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1, 7	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	55	-	-	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	55
	1	Disponibles à la vente	67	-	-	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du	67
	1	Prêts et créances	765	-	-	résultat global	765
						Coût amorti	
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			887	-	-		887
Intérêts courus à recevoir	1	Prêts et créances	705	-	-	Coût amorti	705
Placements en valeurs mobilières							
Titres de créance	1, 7	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 234	-	-	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 234
	1	Disponibles à la vente	20 842	-	-	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du	20 842
	2	Disponibles à la vente	97	-	-	résultat global	97
Actions ordinaires	4	Disponibles à la vente	1 105	-	-	À la juste valeur par le biais du résultat net	1 105
						À la juste valeur par le biais du résultat net	
Actions privilégiées	5	Disponibles à la vente	68	-	-	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments	68
						du résultat global	
Total – Placements en valeurs mobilières			23 346	-	-		23 346
Instruments dérivés	1, 7	À la juste valeur par le biais du résultat net	61	-	-	À la juste valeur par le biais du résultat net	61
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	1	Prêts et créances	126	-	-	Coût amorti	126
Prêts	1, 7	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 906	-	-	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 906
	1, 3, 6	Prêts et créances	237 944	102	(5)	Coût amorti	238 041
	3	Prêts et créances	-	26	-	À la juste valeur par le biais du résultat net	26
	6	Prêts et créances	-	15	2	À la juste valeur par le biais du résultat net	17
Total des prêts Débiteurs et autres actifs			240 850	143	(3)		240 990
	3	Prêts et créances	193	(143)	-	Coût amorti	50
	1	S.O.	642	-	-	S.O.	642
Total des débiteurs et autres actifs Immeubles de placement		S.O.	305	-	-	S.O.	305
<b>Total de l'actif</b>			<b>267 115</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>		<b>267 112</b>

Type d'instrument financier	Notes	IAS 39		Reclassement	Réévaluation d'actifs	IFRS 9		
		Classement	Valeur comptable			Classement	Valeur comptable	
<b>Passif</b>								
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	1	Autres passifs financiers	297	-	-	Coût amorti	297	
Intérêts courus à payer	1	Autres passifs financiers	545	-	-	Coût amorti	545	
Dividendes à payer	1	Autres passifs financiers	2 000	-	-	Coût amorti	2 000	
Instruments dérivés	1, 7	À la juste valeur par le biais du résultat net	39	-	-	À la juste valeur par le biais du résultat net	39	
Emprunts		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 564	-	-	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 564	
	1	Autres passifs financiers	233 592	-	-	Coût amorti	233 592	
Total des emprunts			238 156	-	-		238 156	
Créditeurs et autres passifs	1	Autres passifs financiers	481			Coût amorti	481	
		S.O.	80			S.O.	80	
Total des créditeurs et autres passifs			561				561	
Autres		S.O.	7 776	-	-	S.O.	7 776	
<b>Total du passif</b>			<b>249 374</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>249 374</b>	

#### Rapprochement de la provision pour dépréciation lors du passage de l'IAS 39 à l'IFRS 9

Le tableau qui suit rapproche notre provision pour pertes au début de l'exercice, selon le modèle des pertes subies de l'IAS 39, de notre provision pour pertes de crédit attendues, selon le modèle des pertes de crédit attendues de l'IFRS 9, avant impôt.

Catégorie d'évaluation	Provision pour pertes subies en vertu de l'IAS 39 <sup>8</sup>	Reclassement <sup>9</sup>	Réévaluation <sup>10</sup>	Provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9
Titres de créance classés comme étant disponibles à la vente (IAS 39)/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (IFRS 9)	-	-	9	9
Prêts et créances (IAS 39)/Coût amorti (IFRS 9)	113	(17)	5	101
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>(17)</b>	<b>14</b>	<b>110</b>

**Incidences transitoires sur les capitaux propres du Canada**

Le tableau qui suit présente les incidences transitoires des IFRS 9 et 15 sur les soldes du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	
Solde de clôture au 31 décembre 2017	490
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9, après impôt	
Incidences du reclassement des titres de capitaux propres, qui passent de disponibles à la vente à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>4</sup>	(371)
Incidences du reclassement des titres de créance, qui passent de disponibles à la vente à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>2</sup>	(3)
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>10</sup>	6
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9, après impôt	(368)
<b>Solde d'ouverture retraité au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>122</b>
<b>Résultats non distribués</b>	
Solde de clôture au 31 décembre 2017	17 226
Incidence de l'adoption de l'IFRS 15, après impôt	(53)
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9, après impôt	
Incidences du reclassement des titres de capitaux propres, qui passent de disponibles à la vente à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>4</sup>	371
Incidences du reclassement des titres de créance, qui passent de disponibles à la vente à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>2</sup>	3
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>10</sup>	(6)
Réévaluation des prêts reclassés, qui passent du coût amorti à la juste valeur par le biais du résultat net	2
Réévaluation des pertes de crédit attendues sur les prêts au coût amorti <sup>10</sup>	(4)
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9, après impôt	366
<b>Solde d'ouverture retraité au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>17 539</b>

<sup>1</sup> Instruments financiers reclassés dans de nouvelles catégories en vertu de l'IFRS 9, étant donné que leurs catégories antérieures en vertu de l'IAS 39 ont été « retirées », sans modification à leur base d'évaluation.

<sup>2</sup> Dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, nous détenons, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 97 millions de dollars en titres de créance subordonnés qui ont été classés comme étant disponibles à la vente et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu de l'IAS 39. Ces instruments échouent au test des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts et sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'IFRS 9. Lors de l'adoption, un montant de 3 millions de dollars après impôt a été reclassé, passant des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

<sup>3</sup> Dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, nous détenons, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 143 millions de dollars de prêts comptabilisés dans les débiteurs et autres actifs qui ont été reclassés à titre de prêts. De ces prêts, 26 millions ont échoué au test des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts et ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et 117 millions ont été classés au coût amorti en vertu de l'IFRS 9.

<sup>4</sup> En vertu de l'IAS 39, nos actions ordinaires et nos parts dans une société en commandite détenues dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire ont été classées comme étant disponibles à la vente. En vertu de l'IFRS 9, les titres de capitaux propres entrent obligatoirement dans la catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si nous faisons le choix irrévocable de comptabiliser les variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Nous n'avons pas fait ce choix et, par conséquent, nos actions ordinaires et nos parts dans une société en commandite ont été reclassées, passant de disponibles à la vente à évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Lors de l'adoption, des gains (pertes) latents de 371 millions de dollars après impôt ont été reclassés, passant des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

<sup>5</sup> En vertu de l'IAS 39, les actions privilégiées de 68 millions de dollars détenues dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire ont été classées comme étant disponibles à la vente. En vertu de l'IFRS 9, nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Cela signifie que les gains et pertes comptabilisés dans les AERG ne pourront pas être inscrits en résultat net lors de la vente. La seule différence par rapport à notre ancienne méthode utilisée pour les titres disponibles à la vente, c'est que les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans le résultat net lors de la vente ou de la décomptabilisation des placements.

<sup>6</sup> En vertu de l'IAS 39, les prêts détenus dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales aux termes de nos activités d'aide au logement ont été classés dans les prêts et créances. En vertu de l'IFRS 9, un prêt de 15 millions de dollars contient des flux de trésorerie contractuels qui échouent au test des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts et a été reclassé à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres prêts détenus dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales passent le test des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts et sont classés et évalués au coût amorti en vertu de l'IFRS 9.

<sup>7</sup> En date de l'adoption le 1<sup>er</sup> janvier 2018, tous nos prêts, placements en valeurs mobilières et emprunts qui étaient auparavant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net pour éliminer une non-concordance comptable avec les instruments dérivés utilisés pour couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt demeureront désignés ainsi en vertu de l'IFRS 9, puisqu'il n'y a eu aucun changement dans la structure des couvertures.

<sup>8</sup> En vertu de l'IAS 39, la provision pour pertes a été comptabilisée dans le solde des prêts connexes et présentée dans les débiteurs et autres actifs.

<sup>9</sup> Le reclassement représente l'incidence des changements de classement et d'évaluation des provisions pour dépréciation.

<sup>10</sup> La réévaluation représente l'incidence avant impôt de l'adoption du modèle de pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 sur la provision pour dépréciation.

## Modifications comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (IASB) n'a pas publié de nouvelles normes ni de modifications des normes actuelles qui se répercuteraient sur la SCHL à l'avenir, à part celles indiquées à la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que le cadre conceptuel de l'information financière. Conformément à la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous adopterons l'IFRS 16 *Contrats de location* et l'IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux* le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ainsi que l'IFRS 17 *Contrats d'assurance* le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du *Cadre conceptuel pour l'information financière*, qui remplace la version publiée en 2010.

La date d'entrée en vigueur du *cadre conceptuel* révisé est le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une application anticipée étant permise pour les sociétés qui utilisent le *cadre conceptuel* pour élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée. Le *cadre conceptuel* révisé comporte un nouveau chapitre sur l'évaluation, des directives sur la présentation du rendement financier, des définitions et des directives améliorées, notamment les définitions d'un actif et d'un passif, ainsi que des précisions dans des domaines importants comme le rôle de la gérance, la prudence et l'incertitude d'évaluation dans la présentation de l'information financière. Nous n'avons pas encore déterminé leur incidence globale sur nos états financiers consolidés.

## 4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de formuler des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Les jugements et estimations importants au 30 juin 2018 correspondent à ceux indiqués à la note 4 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'exception de ceux relatifs à l'IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 décrits ci-dessous.

### Classement et évaluation des instruments financiers

#### Analyse du modèle opérationnel

Le classement et l'évaluation de nos titres de créance dépendent du modèle opérationnel appliqué, fondé sur les objectifs qui guident la gestion de nos portefeuilles d'actifs financiers et sur des scénarios raisonnablement prévisibles. Il faut faire preuve de jugement pour évaluer le modèle opérationnel qui tient compte des critères décrits à la note 3.

#### Test des paiements de capital et d'intérêts uniquement

En deuxième lieu, dans le processus de classement de nos titres de créance, nous évaluons les modalités contractuelles régissant nos titres de créance afin de déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts. Pour effectuer cette évaluation, nous faisons preuve de jugement et tenons compte de facteurs pertinents tels que les distributions hors trésorerie; les caractéristiques liées au rendement; la période pour laquelle le taux d'intérêt est établi; les types de conversion possibles; les paiements liés aux titres de capitaux propres; les limites des demandes de règlement à l'égard de certains actifs (éléments sans recours).

#### Évaluation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur nos actifs financiers exige l'utilisation de modèles complexes ainsi que d'hypothèses et de jugements importants déterminés par un certain nombre de facteurs, dont les changements peuvent donner lieu à différents niveaux de provisions.

L'explication des données d'entrée, des hypothèses et des techniques d'estimation utilisées pour mesurer les pertes de crédit attendues est présentée à la note 3.

Les éléments du modèle des pertes de crédit attendues qui sont considérés comme étant des jugements et des estimations comptables incluent notamment :

- l'établissement de critères pour évaluer une augmentation importante du risque de crédit;
- l'élaboration d'hypothèses et de modèles adéquats pour évaluer les pertes de crédit attendues;
- l'établissement de variables économiques les plus fortement corrélées à nos portefeuilles d'actifs financiers;
- l'établissement du nombre de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leur pondération relative, ainsi que de leurs incidences sur les données d'entrée économiques dans le modèle des pertes de crédit attendues.

## 5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes des activités d'aide au logement, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, qui sont toutes axées sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, sont comptabilisés dans les activités de titrisation. Les résultats financiers sont déterminés à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont générés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- Les produits des activités d'aide au logement incluent les crédits parlementaires et les produits d'intérêts sur les prêts.
- Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements.
- Les produits des activités de titrisation incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos les 30 juin (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Éliminations <sup>1</sup>		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits d'intérêts	85	96	-	-	1 221	1 058	(1)	(1)	1 305	1 153
Charges d'intérêts	81	92	-	-	1 218	1 055	(27)	(31)	1 272	1 116
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>33</b>	<b>37</b>
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	463	548	-	-	-	-	-	-	463	548
Primes et droits acquis	-	-	359	396	117	91	-	-	476	487
Produits (pertes) de placements	-	-	137	153	13	12	(19)	(20)	131	145
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	1	(7)	42	8	(3)	1	2	(2)	42	-
Autres produits	5	7	(1)	-	2	-	-	-	6	7
<b>Total des produits et des crédits parlementaires</b>	<b>473</b>	<b>552</b>	<b>537</b>	<b>557</b>	<b>132</b>	<b>107</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1 151</b>	<b>1 224</b>
<b>Charges autres que d'intérêts</b>										
Programmes de logement	463	548	-	-	-	-	-	-	463	548
Règlements d'assurance	-	-	72	51	-	-	-	-	72	51
Charges opérationnelles	7	7	82	78	14	13	-	-	103	98
<b>Total des charges</b>	<b>470</b>	<b>555</b>	<b>154</b>	<b>129</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>638</b>	<b>697</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>383</b>	<b>428</b>	<b>118</b>	<b>94</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>513</b>	<b>527</b>
Impôt sur le résultat	(1)	(2)	94	107	30	23	2	2	125	130
<b>Résultat net</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>289</b>	<b>321</b>	<b>88</b>	<b>71</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>388</b>	<b>397</b>
Total des produits et des crédits parlementaires	473	552	537	557	132	107	9	8	1 151	1 224
Produits (pertes) intersectoriels <sup>1</sup>	(1)	-	(17)	(23)	27	31	(9)	(8)	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	472	552	520	534	159	138	-	-	1 151	1 224

<sup>1</sup> Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC;
- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC;
- pour les activités de titrisation, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Six mois clos les 30 juin (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Éliminations <sup>1</sup>		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits d'intérêts	171	191	-	-	2 387	2 090	(2)	(2)	2 556	2 279
Charges d'intérêts	163	187	-	-	2 381	2 084	(56)	(62)	2 488	2 209
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>54</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>70</b>
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	1 489	2 114	-	-	-	-	-	-	1 489	2 114
Primes et droits acquis	-	-	712	773	230	178	-	-	942	951
Produits (pertes) de placements	-	-	275	304	27	23	(40)	(40)	262	287
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(8)	(1)	(37)	18	(4)	1	(1)	(3)	(50)	15
Autres produits	13	14	(1)	2	4	3	-	-	16	19
<b>Total des produits et des crédits parlementaires</b>	<b>1 502</b>	<b>2 131</b>	<b>949</b>	<b>1 097</b>	<b>263</b>	<b>211</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>2 727</b>	<b>3 456</b>
<b>Charges autres que d'intérêts</b>										
Programmes de logement	1 489	2 114	-	-	-	-	-	-	1 489	2 114
Règlements d'assurance	-	-	137	128	-	-	-	-	137	128
Charges opérationnelles	13	14	160	159	28	26	-	-	201	199
<b>Total des charges</b>	<b>1 502</b>	<b>2 128</b>	<b>297</b>	<b>287</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 827</b>	<b>2 441</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>652</b>	<b>810</b>	<b>235</b>	<b>185</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>900</b>	<b>1 015</b>
Impôt sur le résultat	(3)	(2)	160	200	59	46	3	4	219	248
<b>Résultat net</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>492</b>	<b>610</b>	<b>176</b>	<b>139</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>681</b>	<b>767</b>
Total des produits et des crédits parlementaires	1 502	2 131	949	1 097	263	211	13	17	2 727	3 456
Produits (pertes) intersectoriels <sup>1</sup>	(2)	(1)	(41)	(44)	56	62	(13)	(17)	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	1 500	2 130	908	1 053	319	273	-	-	2 727	3 456

<sup>1</sup> Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC;
- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC;
- pour les activités de titrisation, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.



Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Éliminations <sup>1</sup>		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Actif</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322	519	585	342	1	26	-	-	908	887
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	-	-	38	-	-	-	-	-	38	-
Intérêts courus à recevoir	108	140	126	140	476	439	(14)	(14)	696	705
Placements en valeurs mobilières										
Juste valeur par le biais du résultat net	1 575	1 630	832	1	-	-	(397)	(397)	2 010	1 234
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	19 111	-	3 816	-	(3 714)	-	19 213	-
Disponibles à la vente	-	-	-	22 689	-	3 608	-	(4 185)	-	22 112
Instruments dérivés	40	51	2	10	-	-	-	-	42	61
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	216	126	-	-	-	-	-	-	216	126
Prêts										
Juste valeur par le biais du résultat net	2 368	2 906	22	-	-	-	-	-	2 390	2 906
Coût amorti	4 273	4 158	110	-	237 170	233 786	-	-	241 553	237 944
Débiteurs et autres actifs	156	163	612	618	46	54	-	-	814	835
Immeubles de placement	256	256	49	49	-	-	-	-	305	305
	9 314	9 949	21 487	23 849	241 509	237 913	(4 125)	(4 596)	268 185	267 115
<b>Passif</b>										
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	622	297	-	-	-	-	622	297
Créditeurs et autres passifs	358	429	87	101	16	31	-	-	461	561
Intérêts courus à payer	121	129	-	-	467	430	(15)	(14)	573	545
Dividendes à payer	-	-	1 000	2 000	-	-	-	-	1 000	2 000
Instruments dérivés	23	26	96	13	-	-	-	-	119	39
Provision pour règlements	-	-	538	555	-	-	-	-	538	555
Emprunts										
Juste valeur par le biais du résultat net	3 913	4 564	-	-	-	-	-	-	3 913	4 564
Coût amorti	4 453	4 350	-	-	237 170	233 786	(4 112)	(4 544)	237 511	233 592
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	134	181	187	266	(3)	3	-	-	318	450
Primes et droits non acquis	-	-	5 320	5 352	1 418	1 335	-	-	6 738	6 687
Passif d'impôt différé	37	36	68	68	(21)	(8)	(2)	(12)	82	84
	9 039	9 715	7 918	8 652	239 047	235 577	(4 129)	(4 570)	251 875	249 374
<b>Capitaux propres du Canada</b>	275	234	13 569	15 197	2 462	2 336	4	(26)	16 310	17 741
	9 314	9 949	21 487	23 849	241 509	237 913	(4 125)	(4 596)	268 185	267 115

<sup>1</sup> Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC.

## 6. Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement

Les crédits parlementaires ont été affectés aux dépenses des programmes de logement ainsi qu'aux charges opérationnelles engagées pour soutenir ces programmes.

(En millions)	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Aide pour répondre aux besoins de logement	432	517	1,419	2,051
Financement pour le logement	11	12	20	16
Expertise en logement et développement du potentiel	20	19	50	47
<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>548</b>	<b>1,489</b>	<b>2,114</b>

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 30 juin 2018 est principalement composé de dépenses des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Solde au début de la période	706	1 027	126	59
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant la période	463	548	1 489	2 114
Total des crédits reçus pendant la période	(955)	(1 271)	(1 399)	(1 870)
Remises (montants à payer) de tiers au gouvernement du Canada	2	-	-	1
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>216</b>	<b>304</b>	<b>216</b>	<b>304</b>

## 7. Assurance prêt hypothécaire

### Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Solde au début de la période	5 247	5 330	5 352	5 472
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	423	451	666	677
Primes acquises pendant la période	(350)	(387)	(698)	(758)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	3	3	7	9
Droits de demande acquis pendant la période <sup>1</sup>	(3)	(4)	(7)	(7)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>5 320</b>	<b>5 393</b>	<b>5 320</b>	<b>5 393</b>

<sup>1</sup> Incluant seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant la période. Les produits tirés des droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur (RPV) souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

### Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Solde au début de la période	167	153	165	149
Coûts d'acquisition différés	17	15	31	30
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(12)	(11)	(24)	(22)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>172</b>	<b>157</b>	<b>172</b>	<b>157</b>

### Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus, mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus, mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

<i>(En millions)</i>	Aux					
	30 juin 2018			31 décembre 2017		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Pertes estimées non actualisées	359	149	508	364	158	522
Actualisation	(7)	(18)	(25)	(6)	(17)	(23)
Provision actualisée pour écarts défavorables	28	27	55	27	29	56
<b>Total – Provision pour règlements</b>	<b>380</b>	<b>158</b>	<b>538</b>	<b>385</b>	<b>170</b>	<b>555</b>

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin					
	2018			2017		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	387	162	549	476	179	655
Règlements nets payés pendant la période	(53)	1	(52)	(94)	2	(92)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période <sup>1</sup>	57	-	57	62	(17)	45
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlements au cours de la période antérieure	(11)	(5)	(16)	-	-	-
<b>Provision pour règlements à la clôture de la période</b>	<b>380</b>	<b>158</b>	<b>538</b>	<b>444</b>	<b>164</b>	<b>608</b>

<sup>1</sup> Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin					
	2018			2017		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	385	170	555	475	179	654
Règlements nets payés pendant la période	(122)	(4)	(126)	(171)	1	(170)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période <sup>1</sup>	116	1	117	138	1	139
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlements au cours de la période antérieure	1	(9)	(8)	2	(17)	(15)
<b>Provision pour règlements à la clôture de la période</b>	<b>380</b>	<b>158</b>	<b>538</b>	<b>444</b>	<b>164</b>	<b>608</b>

<sup>1</sup> Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

## Suffisance du passif d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif des primes et au passif des règlements. Le passif des primes représente une provision pour règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Le test de suffisance du passif de la Société au 30 juin 2018 a révélé qu'aucune réserve en cas d'insuffisance des primes n'était requise.

## 8. Titrisation

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, la Société n'avait pas reçu de demande de règlement relative au cautionnement de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Les pertes de crédit attendues sur nos cautionnements de paiement périodique ont été évaluées comme étant non significatives au 30 juin 2018; elles n'ont donc pas été comptabilisées puisqu'elles étaient inférieures au solde des droits non acquis.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(En millions)	Trois mois clos les 30 juin					
	2018			2017		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	935	480	1 415	664	456	1 120
Droits de cautionnement et de demande perçus	84	36	120	85	36	121
Droits de cautionnement et de demande acquis	(86)	(31)	(117)	(62)	(29)	(91)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>933</b>	<b>485</b>	<b>1 418</b>	<b>687</b>	<b>463</b>	<b>1 150</b>

(En millions)	Six mois clos les 30 juin					
	2018			2017		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde déclaré à la clôture de l'exercice antérieur	859	476	1 335	648	444	1 092
Ajustement des droits de demande selon l'IFRS 15	72	-	72	-	-	-
<b>Solde d'ouverture retraité</b>	<b>931</b>	<b>476</b>	<b>1 407</b>	<b>648</b>	<b>444</b>	<b>1 092</b>
Droits de cautionnement et de demande perçus	170	71	241	160	76	236
Droits de cautionnement et de demande acquis	(168)	(62)	(230)	(121)	(57)	(178)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	<b>933</b>	<b>485</b>	<b>1 418</b>	<b>687</b>	<b>463</b>	<b>1 150</b>

## 9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonome de même qu'en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. À l'heure actuelle, outre le capital de 25 milliards de dollars prévu dans la Loi sur la SCHL, nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal, mais nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette manière de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la Loi sur la SCHL et la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités commerciales à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi, pour nos activités commerciales, nous avons établi un capital opérationnel (cible de capital immobilisé) qui dépasse notre cible interne. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

En 2017, nous avons commencé à payer des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire au gouvernement, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la LNH ou de la Loi sur la SCHL, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Notre capital n'est cependant pas géré en fonction du paiement de dividendes. Le tableau qui suit présente les variations du solde des dividendes à payer.

(En millions)	Déclarations de dividendes <sup>1</sup>		Montant payable au 31 décembre 2017	Montant payé pendant la période	Dividendes à payer au 30 juin 2018
	Date	Montant			
Dividende exceptionnel en 2017	29 juin 2017	4 000	2 000	2 000	-
Dividende trimestriel	22 mars 2018	1 000	-	1 000	-
Dividende trimestriel	24 mai 2018	1 000	-	-	1 000
			2 000	3 000	1 000

<sup>1</sup> Les dividendes déclarés en 2017 et versés en totalité au 31 décembre 2017 ont été exclus du tableau.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

(En millions)	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	(30)	490
Résultats non distribués affectés	14 446	14 918
Résultats non distribués non affectés <sup>1</sup>	1 869	2 308
<b>Total des capitaux propres du Canada<sup>2</sup></b>	<b>16 310</b>	<b>17 741</b>
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(16)	(10)
<b>Total du capital disponible</b>	<b>16 294</b>	<b>17 731</b>

<sup>1</sup> Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

<sup>2</sup> Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

## Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

(En millions, sauf indication contraire)	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Capital affecté <sup>1</sup>	12 636	13 648
Capital non affecté	933	1 549
<b>Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire</b>	<b>13 569</b>	<b>15 197</b>
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(16)	(10)
<b>Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire</b>	<b>13 553</b>	<b>15 187</b>
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) <sup>2</sup>	177 %	184 %

<sup>1</sup> Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le test du capital minimal.

<sup>2</sup> Nous n'avons pas eu recours aux mesures transitoires prévues dans le préavis du BSIF. Notre ratio selon le test du capital minimal au 30 juin 2018 serait de 192 % (211 % au 31 décembre 2017) si les mesures transitoires étaient appliquées.

## Capital des activités de titrisation

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

(En millions, sauf indication contraire)	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Capital affecté <sup>1</sup>	1 724	1 724
Capital non affecté	738	612
<b>Total du capital disponible des activités de titrisation</b>	<b>2 462</b>	<b>2 336</b>
Capital disponible sur le capital requis (%)	143 %	135 %

<sup>1</sup> Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel (capital requis), fixé à 110 % du capital économique. Notre cible interne est établie à 105 % du capital économique.

## Capital des activités d'aide au logement

### Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2017). Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de remettre le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Réserve	111	116
Résultats non distribués	139	93
<b>Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts</b>	<b>250</b>	<b>209</b>

### Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

## 10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers (c'est-à-dire les immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

### Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

**Niveau 1 :** les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de manière continue de l'information sur le prix.

**Niveau 2 :** les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus auprès de tiers selon les cours établis par des courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs. Le niveau 2 désigne aussi les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux de change et des taux d'intérêt de référence, et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs identiques ou semblables.

**Niveau 3** : les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si possible, les données d'entrée utilisées sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

### Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(En millions)	Aux					
	30 juin 2018			31 décembre 2017		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure à la valeur comptable
<b>Actifs financiers</b>						
Prêts au coût amorti <sup>1</sup>	241 553	241 546	(7)	237 944	239 137	1 193
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts au coût amorti <sup>2</sup>	237 511	237 638	127	233 592	234 918	1 326

<sup>1</sup> Une tranche de 241 436 millions de dollars (239 137 millions au 31 décembre 2017) de la juste valeur est classée au niveau 2 et une tranche de 110 millions (montant nul au 31 décembre 2017), au niveau 3.

<sup>2</sup> Une tranche de 107 833 millions de dollars (111 380 millions au 31 décembre 2017) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 129 805 millions (123 538 millions au 31 décembre 2017), au niveau 2.

## Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

(En millions)	Aux							
	30 juin 2018				31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	10	-	10	-	55	-	55
Émis par le gouvernement fédéral	1	-	-	1	67	-	-	67
Total des équivalents de trésorerie	1	10	-	11	67	55	-	122
Placements en valeurs mobilières								
À la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	367	-	367	-	373	-	373
Provinces ou municipalités	280	192	-	472	78	399	-	477
Pays souverains et entités connexes	-	383	-	383	-	384	-	384
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires canadiennes	696	-	-	696	-	-	-	-
Parts dans une société en commandite	-	-	92	92	-	-	-	-
Total à la juste valeur par le biais du résultat net	976	942	92	2 010	78	1 156	-	1 234
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	1 603	7 949	-	9 552	-	-	-	-
Émis par le gouvernement fédéral	4 115	100	-	4 215	-	-	-	-
Provinces ou municipalités	2 389	2 672	-	5 061	-	-	-	-
Pays souverains et entités connexes	-	286	-	286	-	-	-	-
Titres de capitaux propres								
Actions privilégiées canadiennes	99	-	-	99	-	-	-	-
Total à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 206	11 007	-	19 213	-	-	-	-
Disponibles à la vente								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	-	-	-	1 010	9 663	-	10 673
Émis par le gouvernement fédéral	-	-	-	-	4 105	86	-	4 191
Provinces ou municipalités	-	-	-	-	2 054	3 734	-	5 788
Pays souverains et entités connexes	-	-	-	-	-	287	-	287
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires canadiennes	-	-	-	-	1 017	-	-	1 017
Parts dans une société en commandite	-	-	-	-	-	-	88	88
Actions privilégiées canadiennes	-	-	-	-	68	-	-	68
Total – Disponibles à la vente	-	-	-	-	8 254	13 770	88	22 112
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	2 351	-	2 351	-	2 906	-	2 906
Prêts obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net	-	17	22	39	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	42	-	42	-	61	-	61
Immeubles de placement	-	-	305	305	-	-	305	305
<b>Total – Actifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>9 183</b>	<b>14 369</b>	<b>419</b>	<b>23 971</b>	<b>8 399</b>	<b>17 948</b>	<b>393</b>	<b>26 740</b>
<b>Passif</b>								
Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	3 913	-	3 913	-	4 564	-	4 564
Instruments dérivés	-	119	-	119	-	39	-	39
<b>Total – Passifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>4 032</b>	<b>-</b>	<b>4 032</b>	<b>-</b>	<b>4 603</b>	<b>-</b>	<b>4 603</b>

## Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de manière récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de notre évaluation des activités de négociation sur le marché au cours du dernier mois



de chaque période de présentation de l'information financière selon des critères de classement internes. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018, il y a eu des transferts, respectivement, de 344 millions et 1 693 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 (523 millions et 1 659 millions pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017) et, respectivement, de 386 millions et 422 millions du niveau 1 au niveau 2 (1 130 millions et 1 913 millions pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017).

### Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

(En millions)	Placements en valeurs mobilières					Total
	À la juste valeur par le biais du résultat net – Titres adossés à des actifs	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net – Parts dans une société en commandite <sup>4</sup>	Total – Placements en valeurs mobilières	Prêts – À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>3</sup>	Immeubles de placement	
<b>Trois mois clos le 30 juin 2018</b>						
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> avril 2018	-	92	92	34	305	431
Achats	-	2	2	10	-	12
Gains nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	-	3	3	-	-	3
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(5)	(5)	(22)	-	(27)
<b>Juste valeur au 30 juin 2018</b>	-	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>22</b>	<b>305</b>	<b>419</b>
<b>Six mois clos le 30 juin 2018</b>						
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	-	88	88	26	305	419
Achats	-	6	6	25	-	31
Gains nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	-	3	3	-	-	3
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(5)	(5)	(29)	-	(34)
<b>Juste valeur du 30 juin 2018</b>	-	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>22</b>	<b>305</b>	<b>419</b>
<b>Trois mois clos le 30 juin 2017</b>						
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> avril 2017	-	49	49	-	268	317
Achats	-	2	2	-	-	2
Gains nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	-	-	-	-	(1)	(1)
Gains comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG)	-	(2)	(2)	-	-	(2)
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	-	-	-	-	-
<b>Juste valeur au 30 juin 2017</b>	-	<b>49</b>	<b>49</b>	-	<b>267</b>	<b>316</b>
<b>Six mois clos le 30 juin 2017</b>						
Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	137	38	175	-	267	442
Achats	-	9	9	-	-	9
Gains nets comptabilisés en résultat net <sup>1,2</sup>	-	-	-	-	-	-
Gains comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG)	-	3	3	-	-	3
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(137)	(1)	(138)	-	-	(138)
<b>Juste valeur au 30 juin 2017</b>	-	<b>49</b>	<b>49</b>	-	<b>267</b>	<b>316</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

<sup>2</sup> Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

<sup>3</sup> Incluant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire qui ont été reclassés, passant des débiteurs et autres actifs aux prêts à la juste valeur par le biais du résultat net au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>4</sup> En vertu de l'IAS 39, les parts dans une société en commandite étaient auparavant classées comme étant disponibles à la vente.

### Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 juin 2018, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Le tableau qui suit présente des informations quantitatives sur les données non observables importantes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur.

(En millions) sauf indication contraire)	Évaluation technique	Données d'entrée inobservables	30 juin 2018		31 décembre 2017	
			fourchette) Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée/ fourchette)	Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée/ fourchette)
<b>Placements en valeurs mobilières</b>						
Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net – Parts dans une société en commandite <sup>1</sup>	Part dans les capitaux de la société	Capitaux de la société déclarés	92	S.O.	88	S.O.
<b>Immeubles de placement</b>						
Activités d'assurance prêt hypothécaire	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré Taux d'actualisation	49	16 \$ - 42 \$ 7 %	49	16 \$ - 42 \$ 7 %
Activités d'aide au logement	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré Taux d'actualisation	21	25 \$ - 149 \$ 4 % - 6 %	21	25 \$ - 149 \$ 4 % - 6 %
	Approche par le marché	Valeur par pied carré	235	0 \$ - 491 \$	235	0 \$ - 491 \$
<b>Total des immeubles de placement</b>			<b>305</b>		<b>305</b>	
<b>Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net</b>						
Prêts de sauvetage dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire	Flux de trésorerie actualisés	Taux de perte	9	63,4 %	-	-
Cessions hypothécaires dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire	Approche par le marché	Valeur par pied carré	13	4 \$ - 385 \$	-	-
<b>Total des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net</b>			<b>22</b>			
<b>Total des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur</b>			<b>419</b>		<b>393</b>	

<sup>1</sup> En vertu de l'IAS 39, les parts dans une société en commandite étaient auparavant classées comme étant disponibles à la vente.

### Analyse de sensibilité des titres de niveau 3

#### Immeubles de placement

Du côté des immeubles de placement, une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée et de la valeur par pied carré pourrait entraîner une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation pourrait entraîner une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

## 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau qui suit présente le classement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(En millions)	30 juin 2018				Aux				31 décembre 2017			
	Au coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du résultat net	Total	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	Total				
Espèces	8	-	-	8	3	-	-	3				
Dépôts bancaires portant intérêt	290	-	10	300	450	-	55	505				
Entreprises ou autres entités	197	-	-	197	208	-	-	208				
Émis par le gouvernement fédéral	-	1	-	1	-	67	-	67				
Provinces ou municipalités	402	-	-	402	104	-	-	104				
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>897</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>908</b>	<b>765</b>	<b>67</b>	<b>55</b>	<b>887</b>				

Au 30 juin 2018, nous avons 80 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (80 millions au 31 décembre 2017) attribuables aux fonds reçus du gouvernement qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable.

Nous disposons également de 82 millions au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (75 millions au 31 décembre 2017) qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs.

## 12. Placements en valeurs mobilières

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents cumulés sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	30 juin 2018				Aux				31 décembre 2017			
	Coût amorti <sup>1</sup>	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur	Coût amorti <sup>1</sup>	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur				
Titres de créance												
Juste valeur par le biais du résultat net	1 232	2	(11)	1 223	1 242	2	(10)	1 234				
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>2</sup>	19 137	205	(228)	19 114	-	-	-	-				
Disponibles à la vente	-	-	-	-	20 837	264	(162)	20 939				
Titres de capitaux propres												
Juste valeur par le biais du résultat net	455	334	(2)	787	-	-	-	-				
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	98	2	(1)	99	-	-	-	-				
Disponibles à la vente	-	-	-	-	670	504	(1)	1 173				

<sup>1</sup> Le coût amorti des titres de capitaux propres correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

<sup>2</sup> Incluant des titres de créance libellés en dollars américains dont la valeur comptable est établie à 2 187 millions de dollars (1 792 millions au 31 décembre 2017).

Nous détenons des placements en valeurs mobilières de 620 millions de dollars (295 millions au 31 décembre 2017) qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat d'une durée d'au plus 93 jours. Nous continuons à comptabiliser les produits de placements et inscrivons dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant l'exercice, à l'exception des placements en OHC de la FCH, qui sont éliminés des états financiers consolidés.

### Qualité du crédit – À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont tous fondés sur des pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la juste valeur de l'actif financier.

(En millions)	Au 30 juin 2018				Total
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	
Placements en valeurs mobilières <sup>1</sup>	5 063	2 120	10 272	1 659	19 114

<sup>1</sup> Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

### Pertes de crédit attendues – À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'élevait à 7 millions de dollars au 30 juin 2018 et une baisse de 2 millions des pertes de crédit attendues a été comptabilisée dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour ces titres pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018.

Pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017, aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers en ce qui concerne les placements en valeurs mobilières et aucune reprise n'avait été constatée à l'égard d'une dépréciation des titres de créance.

## 13. Prêts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

(En millions)	Trois mois clos les 30 juin							
	Solde d'ouverture retraité <sup>4</sup>	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie				Solde à la clôture de la période
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accrois- sement	Pertes de crédit attendues	Transferts <sup>1</sup>	
<b>2018</b>								
<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Programmes d'octroi de prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 630	(99)	-	(3)	-	-	(177)	2 351
Prêts obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>2</sup>	51	(22)	10	-	-	-	-	39
<b>Total à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>2 681</b>	<b>(121)</b>	<b>10</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(177)</b>	<b>2 390</b>
<b>Coût amorti<sup>3</sup></b>								
Prêts aux termes du Programme des OHC	237 244	(10 050)	9 966	-	10	-	-	237 170
Programmes d'octroi de prêts	4 198	(141)	39	-	-	-	177	4 273
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire <sup>2</sup>	112	(4)	3	-	-	(1)	-	110
<b>Total – Coût amorti</b>	<b>241 554</b>	<b>(10 195)</b>	<b>10 008</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>(1)</b>	<b>177</b>	<b>241 553</b>
<b>Total</b>	<b>244 235</b>	<b>(10 316)</b>	<b>10 018</b>	<b>(3)</b>	<b>10</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>243 943</b>
<b>2017</b>								
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Programmes d'octroi de prêts	3 745	(117)	-	(25)	-	-	(214)	3 389
<b>Prêts et créances<sup>3</sup></b>								
Prêts aux termes du Programme des OHC	229 287	(10 072)	10 109	-	9	-	-	229 333
Programmes d'octroi de prêts	3 987	(119)	32	-	-	-	214	4 114
<b>Total – Prêts et créances</b>	<b>233 274</b>	<b>(10 191)</b>	<b>10 141</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>214</b>	<b>233 447</b>
<b>Total</b>	<b>237 019</b>	<b>(10 308)</b>	<b>10 141</b>	<b>(25)</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>236 836</b>

<sup>1</sup> Les transferts sont des prêts arrivés à échéance dont les modalités ont été renouvelées lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

<sup>2</sup> Incluant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire qui étaient auparavant classés dans les débiteurs et autres actifs, mais qui ont été reclassés dans les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de l'adoption de l'IFRS 9, les prêts et créances sont devenus les prêts au coût amorti.

<sup>4</sup> Les soldes d'ouverture retraités pour 2018 sont présentés conformément à l'IFRS 9. Les reclassements et les réévaluations effectués lors du passage de l'IAS 39 à l'IFRS 9 sont présentés à la note 3.

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin							
	Solde d'ouverture retraité <sup>4</sup>	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie				Solde à la clôture de la période
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accrois- sement	Pertes de crédit attendues	Transferts <sup>1</sup>	
<b>2018</b>								
<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Programmes d'octroi de prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 906	(194)	-	(9)	-	-	(352)	2 351
Prêts obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>2</sup>	43	(29)	25	-	-	-	-	39
<b>Total à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>2 949</b>	<b>(223)</b>	<b>25</b>	<b>(9)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(352)</b>	<b>2 390</b>
<b>Coût amorti<sup>3</sup></b>								
Prêts aux termes du Programme des OHC	233 786	(16 100)	19 464	-	20	-	-	237 170
Programmes d'octroi de prêts	4 138	(324)	108	-	-	(1)	352	4 273
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire <sup>2</sup>	117	(7)	6	-	-	(6)	-	110
<b>Total – Coût amorti</b>	<b>238 041</b>	<b>(16 431)</b>	<b>19 578</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>(7)</b>	<b>352</b>	<b>241 553</b>
<b>Total</b>	<b>240 990</b>	<b>(16 654)</b>	<b>19 603</b>	<b>(9)</b>	<b>20</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>	<b>243 943</b>
<b>2017</b>								
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Programmes d'octroi de prêts	4 020	(241)	-	(29)	-	-	(361)	3 389
<b>Prêts et créances<sup>3</sup></b>								
Prêts aux termes du Programme des OHC	223 315	(14 852)	20 851	-	19	-	-	229 333
Programmes d'octroi de prêts	3 995	(300)	58	-	-	-	361	4 114
<b>Total – Prêts et créances</b>	<b>227 310</b>	<b>(15 152)</b>	<b>20 909</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>361</b>	<b>233 447</b>
<b>Total</b>	<b>231 330</b>	<b>(15 393)</b>	<b>20 909</b>	<b>(29)</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>236 836</b>

<sup>1</sup> Les transferts sont des prêts arrivés à échéance dont les modalités ont été renouvelées lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

<sup>2</sup> Incluant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire qui étaient auparavant classés dans les débiteurs et autres actifs, mais qui ont été reclassés dans les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de l'adoption de l'IFRS 9, les prêts et créances sont devenus les prêts au coût amorti.

<sup>4</sup> Les soldes d'ouverture retraités pour 2018 sont présentés conformément à l'IFRS 9. Les reclassements et les réévaluations effectués lors du passage de l'IAS 39 à l'IFRS 9 sont présentés à la note 3.

## Qualité du crédit – Coût amorti

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des prêts au coût amorti pour ceux fondés sur des pertes de crédit attendues sur 12 mois et ceux fondés sur des pertes de crédit attendues sur la durée. Les prêts pour lesquels les données sur les montants en souffrance sont utilisées comme principal critère d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont classés par ordre chronologique des prêts en souffrance à partir de la date d'échéance contractuelle. Dans le cas contraire, la qualité du crédit est présentée par catégorie de notation d'après notre système interne de notation. Les montants figurant dans le tableau représentent la valeur comptable brute de l'actif financier.

<i>Prêts au coût amorti (en millions)</i>	<b>Au 30 juin 2018</b>				<b>Total</b>
	<b>Stade 1 : pertes de crédit attendues sur 12 mois</b>	<b>Stade 2 : pertes de crédit attendues sur la durée non dépréciées</b>	<b>Stade 3 : pertes de crédit attendues sur la durée dépréciées</b>	<b>Actifs financiers dépréciés dès l'acquisition ou la création</b>	
<b>Nombres de jours de défaut</b>					
0 à 30 jours	2 341	-	-	-	2 341
30 à 90 jours	-	3	-	-	3
90 jours et plus	-	-	100	-	100
Actifs financiers dépréciés dès l'acquisition ou la création	-	-	-	119	119
<b>Total de la valeur comptable brute</b>	<b>2 341</b>	<b>3</b>	<b>100</b>	<b>119</b>	<b>2 563</b>
<b>Notations internes<sup>1</sup></b>					
AAA	-	-	-	-	-
De AA- à AA+	705	-	-	-	705
De A- à A+	325	-	-	-	325
De BBB- à BBB+	898	-	-	-	898
<b>Total de la valeur comptable brute</b>	<b>1 928</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 928</b>
<b>Total</b>	<b>4 269</b>	<b>3</b>	<b>100</b>	<b>119</b>	<b>4 491</b>
Provisions pour pertes de crédit attendues	(1)	-	(44)	(63)	(108)
<b>Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues</b>	<b>4 268</b>	<b>3</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>4 383</b>
Prêts aux termes du Programme des OHC <sup>2</sup>	-	-	-	-	237 170
<b>Total des prêts au coût amorti</b>					<b>241 553</b>

<sup>1</sup> Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

<sup>2</sup> Les pertes de crédit attendues ne sont pas comptabilisées pour les prêts dans le cadre du Programme des OHC puisque le risque de crédit découlant de ces prêts est reflété dans le risque de crédit des cautionnements de paiement périodique des TH LNH et des OHC et est comptabilisé dans les primes et droits non acquis. L'unique source de remboursement de ces prêts inclut les titres hypothécaires émis en vertu de la LNH, les actifs de réinvestissement et les swaps, qui sont les mêmes facteurs de risque de crédit que les cautionnements de paiement périodique des TH LNH et des OHC.

Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2017) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC. Dans le cas des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit.

Le total des engagements de prêt inutilisés au 30 juin 2018 était de 110 millions de dollars, dont une tranche de 98 millions est assujettie aux pertes de crédit attendues sur 12 mois et une tranche de 12 millions vise des engagements pris sur des prêts dépréciés dès l'acquisition ou la création.

## Pertes de crédit attendues

Le tableau ci-dessous présente la variation de la provision pour pertes de crédit attendues comptabilisée dans l'état consolidé des résultats sur les prêts détenus au coût amorti.

(En millions)	Trois mois clos les 30 juin					Total	2017 – IAS 39 <sup>1</sup>
	2018 – IFRS 9						
	Stade 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	Stade 2 : pertes de crédit attendues non dépréciées	Stade 3 : pertes de crédit attendues sur la durée dépréciées	Actifs financiers dépréciés dès l'acquisition ou la création	Total		
<b>Provision pour pertes de crédit attendues – Début de la période</b>							
Programmes d'octroi de prêts	1	-	5	-	6		23
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	38	63	101		188
<b>Total de la provision pour pertes de crédit attendues – Début de la période</b>	1	-	43	63	107		211
<b>Hausse de la provision pour pertes de crédit attendues</b>							
Programmes d'octroi de prêts	-	-	-	-	-		-
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	1	-	1		9
Hausse totale de la provision pour pertes de crédit attendues <sup>2</sup>	-	-	1	-	1		9
<b>Provision pour pertes de crédit attendues – Clôture de la période</b>							
Programmes d'octroi de prêts	1	-	5	-	6		23
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	39	63	102		197
<b>Provision pour pertes de crédit attendues – Clôture de la période</b>	1	-	44	63	108		220

<sup>1</sup> La provision pour pertes de l'IAS 39 concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire est incluse dans les débiteurs et autres actifs.

<sup>2</sup> Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les programmes d'octroi de prêts et les règlements concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire.



	Six mois clos les 30 juin					Total	2017 – IAS 39 <sup>1</sup>
	2018 – IFRS 9				Total		
	Stade 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	Stade 2 : pertes de crédit attendues non dépréciées	Stade 3 : pertes de crédit attendues sur la durée dépréciées	Actifs financiers dépréciés dès l'acquisition ou la création			
<i>(En millions)</i>							Total
<b>Provision pour pertes de crédit attendues – Début de la période</b>							
Programmes d'octroi de prêts	1	-	4	-	5		23
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	33	63	96		187
<b>Total de la provision pour pertes de crédit attendues – Début de la période</b>	1	-	37	63	101		210
<b>Hausse de la provision pour pertes de crédit attendues</b>							
Programmes d'octroi de prêts	-	-	1	-	1		-
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	6	-	6		10
Hausse totale de la provision pour pertes de crédit attendues <sup>2</sup>	-	-	7	-	7		10
<b>Provision pour pertes de crédit attendues – Clôture de la période</b>							
Programmes d'octroi de prêts	1	-	5	-	6		23
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	39	63	102		197
<b>Provision pour pertes de crédit attendues – Clôture de la période</b>	1	-	44	63	108		220

<sup>1</sup> La provision pour pertes de l'IAS 39 concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire est incluse dans les débiteurs et autres actifs.

<sup>2</sup> Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les programmes d'octroi de prêts et les règlements concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

Pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018, les pertes de crédit attendues sur les prêts ont augmenté, respectivement, de 1 million et 7 millions de dollars, principalement en raison du transfert de prêts du stade 1 au stade 3.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts inutilisés était de 8 millions de dollars au 30 juin 2018, en hausse de 8 millions pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018.

## 14. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Éliminations	
<b>2018</b>							
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 262	-	(343)	(6)	-	-	3 913
<b>Emprunts au coût amorti</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	232 994	9 966	(10 050)	-	10	138	233 058
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 355	243	(145)	(2)	2	-	4 453
<b>Total – Emprunts au coût amorti</b>	<b>237 349</b>	<b>10 209</b>	<b>(10 195)</b>	<b>(2)</b>	<b>12</b>	<b>138</b>	<b>237 511</b>
<b>Total</b>	<b>241 611</b>	<b>10 209</b>	<b>(10 538)</b>	<b>(8)</b>	<b>12</b>	<b>138</b>	<b>241 424</b>
<b>2017</b>							
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	5 534	743	(1 137)	(35)	-	-	5 105
<b>Autres passifs financiers</b>							
Obligations hypothécaires du Canada	224 403	10 109	(9 939)	-	9	28	224 610
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 304	163	(123)	(2)	-	-	4 342
<b>Total – Autres passifs financiers</b>	<b>228 707</b>	<b>10 272</b>	<b>(10 062)</b>	<b>(2)</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>228 952</b>
<b>Total</b>	<b>234 241</b>	<b>11 015</b>	<b>(11 199)</b>	<b>(37)</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>234 057</b>

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les 30 juin							Solde à la clôture de la période
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie				
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Éliminations		
<b>2018</b>								
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 564	-	(637)	(14)	-	-	3 913	
<b>Emprunts au coût amorti</b>								
Obligations hypothécaires du Canada	229 242	19 464	(16 100)	-	20	432	233 058	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 350	443	(343)	(4)	7	-	4 453	
<b>Total – Emprunts au coût amorti</b>	<b>233 592</b>	<b>19 907</b>	<b>(16 443)</b>	<b>(4)</b>	<b>27</b>	<b>432</b>	<b>237 511</b>	
<b>Total</b>	<b>238 156</b>	<b>19 907</b>	<b>(17 080)</b>	<b>(18)</b>	<b>27</b>	<b>432</b>	<b>241 424</b>	
<b>2017</b>								
<b>Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	5 632	999	(1 488)	(38)	-	-	5 105	
Emprunts sur les marchés de capitaux	273	-	(275)	-	-	2	-	
<b>Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>5 905</b>	<b>999</b>	<b>(1 763)</b>	<b>(38)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>5 105</b>	
<b>Autres passifs financiers</b>								
Obligations hypothécaires du Canada	218 829	20 851	(14 719)	-	19	(370)	224 610	
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 327	357	(339)	(5)	2	-	4 342	
<b>Total – Autres passifs financiers</b>	<b>223 156</b>	<b>21 208</b>	<b>(15 508)</b>	<b>(5)</b>	<b>21</b>	<b>(370)</b>	<b>228 952</b>	
<b>Total</b>	<b>229 061</b>	<b>22 207</b>	<b>(16 821)</b>	<b>(43)</b>	<b>21</b>	<b>(368)</b>	<b>234 057</b>	

Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu'à l'échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés de l'état consolidé des flux de trésorerie. Pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018, un montant nul d'OHC arrivées à échéance a été éliminé des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – Ventes et échéances » de l'état consolidé des flux de trésorerie (133 millions de dollars pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017). Il n'y a pas eu d'achats sur le marché primaire pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018 (montants nuls au 30 juin 2017).

## 15. Produits et charges liés aux instruments financiers

### Produits d'intérêts, produits de placements et charges d'intérêts

Le tableau qui suit présente le total des produits et charges d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers et les produits de dividendes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat global.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les					
	30 juin 2018			30 juin 2017		
	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts
<b>Intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>						
Équivalents de trésorerie	1	2	-	-	2	-
Titres de créance – À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	120	-	-	-	-
Titres de créance – Disponibles à la vente	-	-	-	-	132	-
Prêt – Coût amorti	1 283	-	-	1 126	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	(2)	-	-	(1)	-
Emprunts – Coût amorti	-	-	1 253	-	-	1 093
<b>Total des intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>1 284</b>	<b>120</b>	<b>1 253</b>	<b>1 126</b>	<b>133</b>	<b>1 093</b>
<b>Intérêts sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>						
Titres de créance	5	2	-	6	-	-
Prêts	10	-	-	15	-	-
Emprunts	-	-	19	-	-	23
Instruments dérivés	6	-	-	6	-	-
<b>Total des intérêts sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>23</b>
<b>Total des intérêts</b>	<b>1 305</b>	<b>122</b>	<b>1 272</b>	<b>1 153</b>	<b>133</b>	<b>1 116</b>
Produits de dividendes <sup>1</sup>	-	9	-	-	12	-
<b>Total</b>	<b>1 305</b>	<b>131</b>	<b>1 272</b>	<b>1 153</b>	<b>145</b>	<b>1 116</b>

<sup>1</sup> Tous les produits de dividendes ont été comptabilisés dans les placements encore détenus à la clôture de la période.

<i>(En millions)</i>	Six mois clos les					
	30 juin 2018			30 juin 2017		
	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts
<b>Intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>						
Équivalents de trésorerie	2	4	-	1	2	-
Titres de créance – À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	241	-	-	-	-
Titres de créance – Disponibles à la vente	-	-	-	-	263	-
Prêt – Coût amorti	2 511	-	-	2 225	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	(4)	-	-	(2)	-
Emprunts – Coût amorti	-	-	2 449	-	-	2 161
<b>Total des intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>2 513</b>	<b>241</b>	<b>2 449</b>	<b>2 226</b>	<b>263</b>	<b>2 161</b>
<b>Intérêts sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>						
Titres de créance	10	3	-	10	-	-
Prêts	22	-	-	31	-	-
Emprunts	-	-	39	-	-	48
Instruments dérivés	11	-	-	12	-	-
<b>Total des intérêts sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>43</b>	<b>3</b>	<b>39</b>	<b>53</b>	<b>-</b>	<b>48</b>
<b>Total des intérêts</b>	<b>2 556</b>	<b>244</b>	<b>2 488</b>	<b>2 279</b>	<b>263</b>	<b>2 209</b>
Produits de dividendes <sup>1</sup>	-	18	-	-	24	-
<b>Total</b>	<b>2 556</b>	<b>262</b>	<b>2 488</b>	<b>2 279</b>	<b>287</b>	<b>2 209</b>

<sup>1</sup> Pendant les six mois clos le 30 juin 2018, tous les produits de dividendes ont été comptabilisés dans les placements encore détenus à la clôture de la période (23 millions de dollars pendant les six mois clos le 30 juin 2017).

## Gains (pertes) sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

(En millions)	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
<b>Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Placements en valeurs mobilières	-	(6)	(1)	(3)
Prêts	(3)	(25)	(9)	(29)
Emprunts	6	35	14	38
<b>Total – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Titres de capitaux propres	36	-	(38)	-
Titres de créance	-	-	(1)	-
Instruments dérivés	(46)	11	(102)	8
<b>Total – Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>(10)</b>	<b>11</b>	<b>(141)</b>	<b>8</b>
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	35	-	82	-
Disponibles à la vente – Placements en valeurs mobilières <sup>1</sup>	-	(13)	-	(5)
Prêts au coût amorti – Remboursements anticipés	13	16	16	40
Emprunts – Coût amorti <sup>2</sup>	(4)	(18)	(10)	(34)
Recouvrements de pertes de crédit attendues (pertes de crédit attendues) sur les actifs financiers	5	-	(1)	-
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>-</b>	<b>(50)</b>	<b>15</b>

<sup>1</sup> Incluant des gains de change de 38 millions et 92 millions de dollars, respectivement, pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018 (21 millions et 22 millions pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

<sup>2</sup> Incluant des pertes de 6 millions et 14 millions de dollars, respectivement, pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018 découlant des remboursements d'emprunts (20 millions et 39 millions pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017), déduction faite des gains de 2 millions et 4 millions attribuables aux émissions d'emprunts, respectivement, pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018 (2 millions et 5 millions pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017).

## 16. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres.

### Valeur à risque

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR au 31 décembre pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. La VAR est présentée séparément pour chaque facteur de risque de marché et pour l'ensemble du portefeuille. Les incidences de la diversification découlent du fait que la corrélation du risque de marché n'est pas parfaite. Il y a donc un avantage à diversifier les placements. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et des titres de capitaux propres, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

(En millions)	Aux	
	30 juin 2018	31 décembre 2017
Placements en valeurs mobilières		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance	198	213
Risque lié aux titres de capitaux propres	31	43
Incidence de la diversification	(31)	(50)
<b>VAR totale</b>	<b>198</b>	<b>206</b>

Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture du risque de change. Au 30 juin 2018, nous détenons 2 187 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains (1 792 millions au 31 décembre 2017).

La stratégie que nous employons pour couvrir entièrement le risque de change est le recours continu à des contrats de change à terme de courte durée. En vertu de ces contrats, dont la plupart font l'objet d'un règlement net, nous échangeons des dollars américains contre des dollars canadiens à un cours fixé au début du contrat, en prévision d'un règlement à une date prédéterminée. Comme il s'agit de contrats à terme de courte durée, nous devons continuer d'appliquer notre stratégie pour couvrir entièrement le risque de change tout au long de la durée des titres de créance libellés en monnaies étrangères. Le tableau des risques ci-dessus illustre l'effet compensatoire des instruments de couverture. Au 30 juin 2018, le risque de change n'était pas significatif.

## Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Quant aux instruments financiers des activités d'aide au logement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et aux instruments dérivés, nous avons établi qu'une variation de 200 pb des taux d'intérêt au 30 juin 2018 ne serait pas significative.

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur.

(En millions)	Aux			
	30 juin 2018		31 décembre 2017	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Hausse (baisse) de la juste valeur de l'actif net <sup>1</sup>	(51)	42	(56)	49

<sup>1</sup> La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

Les produits d'intérêts nets des activités d'aide au logement sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt. La variation défavorable maximale des produits d'intérêts nets était de 0,7 million de dollars au 30 juin 2018 (1,2 million au 31 décembre 2017). Ce montant est calculé par l'analyse de scénarios fondés sur diverses simulations de volatilité des taux d'intérêt selon un niveau de confiance de 95 % sur une période d'un an.

## 17. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque est présentée à la note 18 complémentaire à nos états financiers consolidés audités. La nature du risque et la manière de le gérer n'ont pas changé pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018.

## 18. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges, réévaluations et cotisations à inclure dans les régimes à prestations déterminées sont présentées dans les tableaux qui suivent.

(En millions)	Trois mois clos les 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus	9	8	1	1
Charges d'intérêts nettes	2	4	1	1
<b>Charges comptabilisées en résultat net</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	49	(108)	3	(7)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	49	11	-	-
<b>Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global<sup>1</sup></b>	<b>98</b>	<b>(97)</b>	<b>3</b>	<b>(7)</b>
Cotisations de la SCHL	19	32	3	1
Cotisations des employés	5	3	-	-
<b>Total des cotisations</b>	<b>24</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

<sup>1</sup> Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

(En millions)	Six mois clos les 30 juin			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus	19	15	1	1
Charges d'intérêts nettes	6	6	2	2
<b>Charges comptabilisées en résultat net</b>	<b>25</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	91	(175)	5	(11)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	19	34	-	-
<b>Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global<sup>1</sup></b>	<b>110</b>	<b>(141)</b>	<b>5</b>	<b>(11)</b>
Cotisations de la SCHL	41	55	4	2
Cotisations des employés	8	6	-	-
<b>Total des cotisations</b>	<b>49</b>	<b>61</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

<sup>1</sup> Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

Nous réévaluons nos obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur de l'actif des régimes aux périodes intermédiaires. Le taux d'actualisation est déterminé d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le 31 décembre 2017, le régime de retraite à cotisations déterminées a pris fin et tous les employés ont été transférés au nouveau régime de retraite à prestations déterminées modifié. Les charges du régime à cotisations déterminées ont donc été nulles pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018 (1,2 million et 2 millions de dollars pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017).



## 19. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2018	2017	2018	2017
Charge d'impôt exigible	126	108	225	224
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(1)	22	(6)	24
<b>Total de la charge d'impôt dans le résultat net</b>	<b>125</b>	<b>130</b>	<b>219</b>	<b>248</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global</b>				
Pertes nettes latentes sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(16)	-	(48)	-
Gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	-	(37)	-	(8)
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	-	(2)	(1)	(3)
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	15	(18)	19	(27)
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(1)</b>	<b>(57)</b>	<b>(30)</b>	<b>(38)</b>
<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>73</b>	<b>189</b>	<b>210</b>

## 20. Transactions entre parties liées

Nous payons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 10 millions et 19 millions de dollars, respectivement, pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018 (9 millions et 17 millions pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et 6 millions et 11 millions, respectivement, pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2018 (5 millions et 10 millions pendant les trois mois et six mois clos le 30 juin 2017) pour les activités de titrisation.

Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

## 21. Engagements et passifs éventuels

En vertu de l'article 11 de la LNH, le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2017). Au 30 juin 2018, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 463 milliards de dollars (480 milliards au 31 décembre 2017). En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2017). Au 30 juin 2018, les cautionnements en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités de titrisation, totalisaient 479 milliards de dollars (477 milliards au 31 décembre 2017).

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 8 millions de dollars (8 millions au 31 décembre 2017). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes partie aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

## 22. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de l'état consolidé des résultats et du résultat global ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude. Ces mêmes informations comparatives ont aussi été reclassées dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Les crédits parlementaires présentés à la note 6 ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude en vertu de la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor. La SCHL est également tenue de déclarer les fonds affectés à la suite de l'entrée en vigueur du Cadre ministériel des résultats du gouvernement le 1<sup>er</sup> avril 2018.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT  
700, chemin Montréal  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL ([www.schl.ca](http://www.schl.ca)) ou composez le 1-800-668-2642.